

Ville de Neuchâtel



Rapport de la Commission financière
concernant le budget 2015

(Du 25 novembre 2014)



Rapport de la Commission financière concernant le budget 2015

(Du 25 novembre 2014)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Préambule

Au préalable, la commission exprime son désarroi face aux grandes modifications provoquées tant par le niveau législatif (LFinEC et RLFinEC) que par la mise en place d'un nouveau plan comptable (MCH2), les deux en vigueur dès ce budget 2015. En effet, ces changements importants empêchent d'avoir un regard pointu sur l'évolution financière des différentes directions, encore plus au niveau des services. La commission en vient à regretter que le Conseil communal n'ait pas apporté plus d'éléments explicatifs ainsi que des tableaux comparatifs.

Une grande discussion s'ensuit entre la commission financière et le Conseil communal sur la façon d'appréhender ce budget en ayant moins d'informations générales. La difficulté n'est pas tant provoquée par le passage au MCH2 que par l'absence d'informations générales et la disparition des commentaires.

Certes en page 6, une comparaison entre le budget 2015 et le budget 2014 "revisité MCH2" permet de mieux saisir les mouvements de chiffres provoqués par les modifications évoquées plus haut.

De même, dans les pages de détails, les totaux de charges et de revenus par sections permettent là aussi de comparer, mais malheureusement en rien de comprendre les modifications et d'en saisir le contenu.

Dans ce contexte, certains ont émis le désir d'obtenir un accès, même limité, au système ABACUS dès l'année prochaine afin de pouvoir comprendre la structure de l'ensemble et surtout la "construction" des sommes.

Il est cependant affirmé avec force par le Conseil communal que le résultat via MCH1 aurait été sensiblement le même tout en étant construit différemment. Il a tout de même été admis que certains chiffres de ce budget, issus de ce grand chambardement, ne pouvaient pas être totalement reconstruits par les spécialistes du service des Finances de la Ville.

Face à cela, la commission financière comprend que l'analyse de ce budget 2015 ne peut être effectuée dans les mêmes détails que les années précédentes. Mue par une certaine confiance envers l'Exécutif, elle accepte cette situation particulière en voulant croire qu'à l'avenir, dès le budget 2016, le gain de transparence annoncé avec l'introduction de MCH2 sera vraiment au rendez-vous.

Il a également été décidé qu'au futur l'analyse des sections de comptes traitant des différentes directions (compte 100.02, 100.03, 100.04, 100.05, 100.06) ne se fera plus avec la Chancellerie, mais bien évidemment avec les comptes des différents dicastères concernés.

Toutefois, certaines questions d'ordre général méritent explications et éclaircissements avant même de passer à la discussion générale:

Provenance des revenus extraordinaires

BUDGET 2015

Prélèvements au fonds d'agglomération et de valorisation urbaine

108.00	Economie	50'000	Honoraires de conseillers externes
		250'000	Subvention Omnicity - <i>Retiré par le Conseil communal, donc retrait du projet d'arrêté VIII</i>
115.01	Voirie	90'000	Modification des corbeilles de rue

118.00	Développement urbanistique	180'000 150'000	Honoraires de conseillers externes Démarche participative Pury / Numa-Droz
119.02	Bâtiments	200'000	Graffitis et incivilités
120.01	Espaces publics et aménagements urbains	75'000 150'000	Honoraires de conseillers externes Etudes Maladière / Pierre-à-Mazel (120'000) et bancs et mobilier urbain (30'000)
127.05	Stationnement	125'000	Logiciel gestion du stationnement
146.01	Mobilité	70'000	Ligne Maladière
Total		1'340'000	

Prélèvements à la réserve conjoncturelle

103.01	Service financier	4'750'000	
Total		4'750'000	

Prélèvements à la réserve pour l'entretien des bâtiments

119.02	Bâtiments	4'425'000	
Total		4'425'000	

Prélèvements au fonds d'amélioration accessibilité Ville

146.01	Mobilité	650'000	
Total		650'000	

Prélèvements à diverses réserves

		2'966'000	Notamment domaines autoporteurs (STEP, forêts, déchets, épuration, ports)
Total		2'966'000	
TOTAL		14'131'000	

Selon la LFinEC et RFinEC, certaines réserves et fonds devront être dissous dans les deux ans. Ainsi en est-il de la réserve et du fonds en italique ci-dessus.

La réserve conjoncturelle sera créée conformément aux dispositions de la LFinEC et aux recommandations de MCH2. Elle subsistera donc et sera alimentée une première fois au bouclage des comptes 2014 par un versement de 10 millions. Le Conseil communal s'attend donc à des comptes 2014 très favorables. Toutes les sommes prélevées dans les différentes réserves l'ont été pour couvrir des charges en relation avec la nature du fonds. La réserve conjoncturelle permettra d'atténuer les variations importantes des revenus issus de la fiscalité, ainsi que de la péréquation.

- **Comment la réévaluation des bâtiments sera-t-elle effectuée, quel impact et quel délai ?**

Le délai est fixé au 31.12.2015.

L'impact est difficile à évaluer avant l'exercice. L'éventuel gain comptable sera affecté à une réserve pour réévaluation, puis ensuite versé, l'exercice suivant, à la fortune. Une telle réévaluation a d'ailleurs déjà été faite en 2008 mais dans un cadre bien plus restreint, car cela ne concernait que des bâtiments ultérieurement remis à prévoyance.ne.

- **Plan financier continu**

Actuellement, la tendance donnée n'est guère correcte au-delà de deux ans. Des changements importants apparaissent notamment à propos des revenus des personnes morales. Des incertitudes sont présentes en matière de péréquation tant des revenus, pas encore votée, que des charges, pas encore discutée. Des premières évaluations mènent à des charges supplémentaires de plus de 6 millions.

Dès lors, il paraît judicieux de présenter à la commission financière les travaux de l'entreprise BDO qui a établi un plan financier avec fusion et sans fusion. Ces deux tableaux permettront de mieux discerner les perspectives. Il réapparaîtra dès 2016, comme le prévoit MCH2.

- **Pourquoi déduire les revenus extraordinaires de l'autofinancement ?**

Pour le Service des Communes, par leur situation extraordinaire, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'autofinancement. Le prélèvement sur ces réserves – dont la réserve Conjoncturelle - est considéré comme des revenus extraordinaires. Réglementairement, seuls 50% au maximum peuvent être prélevés en 2015. Les comptes 2014 sont prévus avec un résultat positif.

- **Comment expliquer le mouvement de la dette à long terme entre 2014 et 2015 ?**

La dette à long terme à fin 2014 devrait atteindre 305 millions (fin 2013 : 320 millions); il est donc prévu, entre fin 2013 et fin 2014, une baisse de la dette de 15 millions. Elle s'explique par un remboursement de Viteos de 10 millions et un excès de liquidités de 5 millions. En 2015, l'insuffisance de financement (p. 18) est de 18 millions. Un 2ème remboursement de 10 millions de Viteos ramène cette somme à 8 millions. C'est ainsi que l'on se retrouve à fin 2015 à un niveau de dette de 313 millions (305+18-10). Quant au prêt à Viteos, il se montait, lors de sa conclusion en 2012, à près de 52,8 millions et devrait être remboursé complètement en 2017. Les remboursements prévus sont de 10 millions en 2016 et de 12,8 l'année suivante.

La fortune au 31.12.2014 est projetée à 56 millions (2013 : 55.7). Avec ce budget, elle est estimée à 56.3 millions à fin 2015.

- **Quelles différences entre les patrimoines financier et administratif selon les nouvelles dispositions ?**

Tout ce qui est nécessaire aux tâches publiques est administratif. L'évaluation est faite de cas en cas. Les critères selon MCH2 sont plus précis et permettront surtout à des objets financiers, mixtes et historiques d'intégrer le patrimoine financier.

Discussion générale

Le budget 2015 présente un total de plus de 258 millions de charges et de revenus. Il est déclaré comme étant équilibré ; cependant, les avis divergent à ce sujet quant à savoir si cet équilibre est seulement comptable ou véritablement financier.

La commission financière constate qu'après trois années d'une embellie jamais égalée au niveau des rentrées fiscales, le budget 2015 marque une transition avec des revenus globalement en baisse et des charges de transfert plus élevées.

Les charges de Personnel sont en hausse, largement provoquées par un engagement de 24 pompiers-ambulanciers pour répondre à l'externalisation du 144, dont 12 sont prévus autoporteurs. Les charges BSM sont bien maîtrisées, alors que celles de transfert auprès d'autres entités sont en hausse, telles les charges de l'aide sociale.

A propos des revenus, les bascules d'impôts produisent une forte baisse (12,6 millions) au niveau des rentrées sur les personnes morales, partiellement compensée par une hausse des contributions des personnes physiques et celles des frontaliers (près de 6,7 millions). La baisse fiscale de 2 points au niveau communal, en vigueur depuis 2014, produit également quelques effets en diminution des recettes.

La commission constate également le haut niveau des investissements (plus de 45 millions), provoquant au passage un recours aux emprunts par manque d'autofinancement.

Face à ces données chiffrées, l'analyse est divergente tant au niveau des causes que des perspectives pour les finances de la Ville.

En effet, pour une partie de la commission, l'équilibre des comptes n'est atteint que par la dissolution de réserves. De plus, la dette augmente de 8 millions au regard des futurs comptes 2014. Le budget n'est donc guère réjouissant au point même que les perspectives d'avenir pourraient devenir carrément difficiles en persévérant ainsi. Alors que le contexte économique et financier global est positif, le budget de la Ville, avec de telles diminutions des réserves, appelle pour le moins à la prudence.

Le faible degré d'autofinancement des investissements inquiète également ces mêmes commissaires. Il est toutefois admis que l'entretien des bâtiments, passant des investissements au compte de fonctionnement depuis le budget 2014, provoque un effet de seuil durant quelques années qu'il s'agit d'assumer par un gonflement provisoire des charges. L'alimentation des dernières années pour l'entretien des bâtiments s'avère à ce titre particulièrement judicieuse.

Pour une autre partie des commissaires, la situation demeure favorable, car les niveaux des réserves ainsi que de la fortune sont encore conséquents, permettant d'entrevoir l'avenir avec calme et sérénité.

Certes la capacité d'autofinancement n'est sans doute pas suffisante pour mener ces importants investissements sans recourir à des emprunts. Mais le niveau de dette n'a-t-il pas baissé de 100 millions en cinq ans ? Ce résultat n'est-il pas suffisamment conséquent pour qu'une hausse budgétée de la dette de 8 millions n'amène pas à imaginer le pire ? Cependant, cette politique d'investissement est d'autant moins à remettre en cause que 2015 est à voir tel un rattrapage sur le relativement faible niveau des investissements en 2014. Enfin, il est bien de se rappeler que les investissements réalisés aux comptes sont souvent significativement moindres à ceux budgétés.

En matière de charges, les engagements au profit du SIS seront autoporteurs pour la moitié des postes à créer. L'importante augmentation des charges de transfert est regrettable mais la Ville n'a que peu d'emprise à leur encontre.

Malgré ces visions divergentes, l'ensemble de la commission s'accorde à penser qu'un tel budget est acceptable.

La commission prend note que le Conseil communal renonce au projet d'arrêté VIII proposant une augmentation des subventions au titre du développement économique. Dans la mesure où le montant prévu de 260'000 francs aurait été prélevé au fonds d'agglomération et de valorisation urbaine, cet abandon n'a aucune incidence sur le budget.

Les cinq sous-commissions ont siégé les 12, 20 et 25 novembre 2014 afin de procéder à un examen plus approfondi du budget 2015. L'ensemble de ces travaux figure dans les rapports des sous-commissions ci-après présentés :

Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, Ressources humaines et Action sociale)

Mme Nicole Baur, MM. Philippe Loup (rapporteur) et Richard Strohmeier ont rencontré le 12 novembre 2014 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; M. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Alain Virchaux (Service juridique); M. Daniel Crevoisier (CEG); MM. Gérard Blandenier (Service financier), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Gestion financière et assurances); M. Philippe Haeberli et Mme Nives Faggiani (Action sociale).

02. Finances

103 Service financier

103.01 Service financier

30 Charges de personnel

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation : stable.

34 Charges financières

A propos de la Dette, un remboursement de 35 millions est prévu en 2015. En octobre 2014, un remboursement de 10 millions a été remplacé par un nouvel emprunt à 15 ans à un taux très favorable auprès d'un institutionnel. L'évolution des taux sera donc sans doute très favorable également en 2015. Cela pourrait nous amener à un taux moyen de 2.35% pour l'ensemble de la dette à long terme. La durée moyenne des emprunts est de 6.21 ans. Actuellement les emprunts sont conclus à plus long terme jusqu'à 15 ans. D'autant plus que l'écart de taux entre le court terme et le long terme est peu important. Une diminution de 100 millions de la dette en 5 ans et des taux historiquement bas depuis quelques années, permettent d'avoir une charge des intérêts passifs eux aussi particulièrement bas.

103.02 Impôts

Pour les personnes physiques on passe, avec la bascule d'impôt, à 123 pour le canton et 77 pour la commune. On peut ici évaluer les recettes avec une légère augmentation. Les revenus issus des frontaliers de surcroît passeront sans doute de 3 millions selon le budget 2014 à environ 6.6 millions pour celui de 2015 (principe d'échéance). Pour cette recette, la bascule est temporairement très favorable du fait de la période transitoire, telle que décidée par le Grand Conseil en 2013.

Concernant les personnes morales, les modifications provoquée par la bascule d'impôts ont passé également à 77% (et 123 pour le canton). Cependant, ici seuls les 70% de la part communale sont directement versés à la commune siège. Les 30% restants sont mis dans un pot commun avec ensuite une distribution de 15% selon le nombre d'habitants et 15% selon le nombre d'emplois. Comme à l'accoutumée, on est face à une difficulté d'évaluation. La baisse est conséquente si on considère les années « folles » 2011-12-13, mais reste tout de même dans les hauteurs de revenus de l'année 2009.

104 Contrôle des finances

104.00 Contrôle des finances

Le travail est toujours effectué avec la société PWC. Le mandat se terminera normalement en 2014. Avec le MCH2 et l'introduction du nouveau logiciel comptable ABACUS, PWC effectuera un contrôle spécial sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2015. Un coût supplémentaire de 25'000 francs est prévu pour cette tâche ; ce qui explique le montant de 75'000 francs au budget, précédemment fixé à 50'000 francs.

Le Conseil communal a désigné PWC comme organe de révision pour 2015 et 2016 et a déjà signé un contrat en août pour cette reconduction. Cependant, le Règlement d'application de la nouvelle LFinEC, règlement sorti fin août, soit juste après la signature du nouveau contrat avec PWC, mentionne que c'est le Conseil général qui nomme l'organe de révision pour 1 à 3 ans. Le Conseil communal propose donc de poursuivre avec PWC – entreprise reconnue et compétente - d'autant plus dans cette période de grandes modifications au niveau législatif, et sur les plans comptables (MCH2) et le logiciel informatique (ABACUS).

105 Centre Electronique de Gestion

105.00 CEG

30 Charges de personnel

Deux engagements sont prévus. Le premier, pour une durée déterminée, concerne le développement dans le Guichet unique de prestations complémentaires communales. En 2015, aucune charge pour la Ville car prises par le canton. Ensuite, pour les années 2016-17-18, la charge sera répartie entre l'ensemble des communes et le canton. Sur 180'000 francs au total, environ 30'000 francs seront à la charge de la Ville, mais cela dépend du nombre de communes qui seront preneuses de ces nouvelles prestations au sein du Guichet unique. Les grandes communes du canton sont pour l'instant très intéressées par le projet.

Le second poste concerne l'équipe de développement et d'intégration du « Progiel de gestion ». Il s'agit de l'ensemble des projets touchant le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) et plus particulièrement de déployer le logiciel ABACUS, auprès sans doute de l'ensemble des communes. Cela demande un renforcement de l'équipe, mais les coûts sont couverts par les tarifs des prestations nouvelles.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31180.00 Immobilisations incorporelles

Dans l'Entité neuchâteloise (CEG et SIEN), c'est Microsoft qui est utilisé comme standard au poste de travail (Système d'exploitation, Suite bureautique et stockage des fichiers). Par contre, le Système d'exploitation des serveurs peut être aussi bien du Microsoft que du Linux. A ce propos, la Ville de Munich a tenté de passer au libre avec OS Linux. Malgré les moyens mis en œuvre, le projet a été abandonné. Pour l'hébergement et le développement d'applications, les logiciels libres peuvent fort bien convenir. Ainsi en est-il de la gestion dans les homes. Le logiciel ETIC (environnement de traitement de l'informatique communale) est développé avec des logiciels libres mais avec des données stockées sur une base de données ORACLE. Cette ouverture est en place depuis des années et les ingénieurs systèmes sont spécialisés soit dans l'environnement Microsoft ou libre.

106 Service juridique

106.00 Service juridique

30 Charges de personnel

Au niveau RH, le poste à 30% est passé temporairement à 50% courant 2014. Pour 2015, ledit poste sera à 40%. Un autre poste est augmenté aussi de 10%. Cela est partiellement compensé par le poste de la nouvelle secrétaire qui passe de 100% à 60%. L'ensemble permet même une économie d'environ 20'000 francs.

Prestations de services à des tiers

L'augmentation des prestations est constante au profit d'autres communes. Les revenus étaient d'ailleurs d'environ 30'000 francs aux comptes 2013. Budgétés à 16'000 francs en 2014, il en aurait dû être pour le moins de même en 2015. Il s'agit vraisemblablement ici d'un oubli dû au passage de SAI à Abacus qui laisse présager une bonne surprise aux comptes 2015.

03. Ressources humaines

107 Ressources humaines

107.00 Service des ressources humaines

En matière de charges de Personnel rien ne change. Les deux personnes responsables de Santé Sécurité au Travail (SST) vont être intégrées au service des RH dès 2015.

Cela implique bien évidemment une réflexion sur l'ensemble du service. Les nouveaux postes inscrits au budget 2014 ne sont pas encore pourvus mais le seront dès 2015.

30 Charges de personnel

30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

Dans ce budget, les comptes de formation sont centralisés. Durant des années, les comptes étaient répartis dans les différentes directions pour la formation continue et n'étaient globalement pas ou sous-utilisés. Il a dès lors été décidé de centraliser l'ensemble des besoins sur un seul compte avec une somme de 400'000 francs, issus d'une moyenne des

cinq dernières années, avec un ajout de 100'000 francs. Seules exceptions à cette centralisation : le SIS, ainsi que le service d'orthophonie. Cette centralisation permettra d'être aussi plus actif en matière de formation continue du personnel de la Ville.

30990.00 Autres charges de personnel

Sortie des Jubilaires avec le Conseil communal. S'y trouve également les préparations à la retraite.

45 Prélèvements sur fonds et financ. spéciaux

45110.00 Prélèvements sur fonds du capital propre

Ce fonds social initialement prévu pour l'encouragement à la formation auprès d'entreprises s'orientant vers du développement durable disparaîtra. Actuellement doté de 390'000 francs, il sera dissout sur 2 ans, dont 346'000 francs en 2015.

Considérations générales

Au sein des RH, il y a une volonté claire de développer une politique globale des apprentissages, en bénéficiant de la diversité des services en faisant tourner les apprentis d'un service à l'autre.

Il y a aussi un désir de développer les formations pour les cadres, notamment en matière de gestion des absences. Un guide destiné aux cadres et aux collaborateurs a été élaboré par le SRH pour avoir une gestion uniformisée des absences et une philosophie identique pour les actions à mener au gré de la durée des absences.

Une révision du Statut du personnel est en cours. La réflexion se pose aussi en relation avec les différentes fusions de communes prévues.

La gestion des conflits et des harcèlements sera aussi réévaluée courant 2015. Le dispositif actuel qui est seulement basé sur la médiation, qu'elle soit interne ou externe, n'est pas suffisant. La jurisprudence du TF exige de la part des entreprises de mettre un dispositif déjà en amont des conflits.

Enfin, une réflexion sur la pénibilité au travail doit être menée, notamment en relation avec l'augmentation de l'âge de la retraite dans prévoyance.ne. A la demande des associations du personnel, il a donc été décidé de mener cette analyse afin de définir les activités provoquant de la pénibilité. Une entreprise spécialisée, Ergorama, a fait déjà une première analyse. Une seconde phase est en cours afin de définir

quelles sont les actions préventives et les mesures adaptées qui devront être mises en place. Toutes les fonctions ne peuvent pas être mises dans le plan PPP (pompiers, police, pilote) du fait du coût que cela provoque, mais aussi en fonction d'autres mesures préventives qui devront être prises, autres que la retraite anticipée.

06. Action sociale

Remarques générales

La facture sociale de 15.4 millions est issue de la nouvelle loi votée à fin 2013. Elle prévoit une répartition de 40% aux communes et 60% à l'Etat. Les bourses et les subsides Lamal ont été intégrés dans ce pot commun. Par contre, les mesures pénales en sont sorties pour être reprises complètement par le canton (charges engendrées par l'exécution de mesures pénales telles que mesures thérapeutiques, traitement des addictions, mesures applicables aux jeunes adultes). Les charges de personnel sont, quant à elles, réparties à 60% pour les communes et 40% pour l'Etat. Cette nouvelle répartition coûte environ 2 millions de plus à la Ville. Toutefois, il convient de savoir que l'aide sociale profite à environ 7.5% de la population de notre ville. L'ouverture du nombre de dossiers semble se stabiliser.

110 Guichet social régional

110.00 Guichet social régional - administration

2'218 personnes sont venues au Guichet depuis le début de l'année en Ville de Neuchâtel, 9'350 au niveau cantonal. Le gros est constitué des demandes suivantes : subsides LaMal, aide sociale et bourses. Les dossiers, une fois constitués, sont transmis aux services concernés par la demande.

La charge de travail est importante et l'évaluation de départ concernant le personnel était un peu sous-estimée. L'engagement d'un 0.5 EPT supplémentaire pourra se faire en accord avec l'Etat.

111 Aide sociale

111.00 Aide sociale

Un 0.9 EPT d'assistant social est prévu. Cette demande est une volonté d'étude pour développer un concept d'accompagnement des bénéficiaires de l'aide sociale spécifique pour les jeunes. L'objectif est

de soutenir plus activement les bénéficiaires afin d'éviter une installation à l'aide sociale. Durant un premier temps, l'étude sera faite sur les caractéristiques des personnes concernées et visera à évaluer une méthodologie d'actions pour l'ensemble des assistants sociaux de la Ville, voire plus largement. Cette période d'analyse est faite avec un soutien à 50% de l'Etat. Puis suivra la mise en place. Le montant, estimé à 100'000 francs, a été reconnu par le canton et sera donc intégré au pot commun. Il ne coûtera que 10'500 francs à la Ville. On dégagera chez 3 assistants sociaux 30% de leur temps afin qu'ils s'occupent plus particulièrement des dossiers de jeunes.

112 Agence AVS/AI

112.00 Agence AVS/AI

Un nouveau responsable a été engagé. Un gros travail de remise à niveau est en cours.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Présidence/Chancellerie, Santé, Education et Mobilité)

La sous-commission financière II, composée de MM. Jean-Charles Authier, Philippe Etienne et Morgan Paratte (rapporteur), s'est réunie le 12 novembre 2014 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des sections concernées, pour examiner le budget 2015. Ont également participé à cette séance: pour la présidence, MM. Rémy Voirol, Chancelier et Bertrand Cottier, vice-chancelier; pour la Section de la Santé, Mme Catherine Stangl, cheffe du centre de santé sexuelle - planning familial, Mme Marianne Vessaz-Ott, cheffe du centre d'orthophonie et Mme Isabelle Girod, attachée aux personnes âgées ; pour la Section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe de l'accueil de l'enfance, Mme Sylvie Montaufier, responsable administrative de l'accueil de l'enfance, Mme Claudia Pellegrini, attachée scolaire et Mme Alexandra Wilhem-Artho, médecin scolaire; pour la section de la Mobilité, M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, à l'environnement et à l'Agenda 21; pour les 3 Sections Education, Santé et Mobilité, M. Pierre Geissbühler, administrateur.

En annexe se trouve un « vade-mecum » qui explicite de nombreux détails concernant les flux financiers et qui ne changent pas chaque année.

Présidence

01. Chancellerie

Remarques générales

Avec le passage au nouveau plan comptable, la Ville a réuni sous la rubrique Présidence, Directions, Chancellerie l'ensemble des secrétariats de direction et du personnel «d'Etat-Major» des directions ayant des fonctions transversales sur plusieurs services. Ce personnel a été regroupé par dicastère (Conseiller communal) nécessitant plusieurs transferts d'EPT (Equivalents Plein Temps) depuis le 2 juin 2014 :

1. Finances, Ressources humaines,
Action sociales :

*aucun
transfert*

2. Santé, Education, Mobilité :	1.5 EPT
(postes d'administrateur à 100% et d'attachée pour le suivi scolaire à 50% provenant tout deux du 09.02 (service administratif) ; ce dernier poste devrait figurer sous enseignement obligatoire. A noter aussi que 25% de l'administrateur sont imputés au Centre d'orthophonie et cofinancé par les communes conventionnées.	
3. Urbanisme, Economie, Environnement :	0.8 EPT
(poste de chargé de projet à 80% anciennement au 06.52 (Direction et serv. admin.))	
4. Sécurité, Infrastructure & Energie, Développement de l'agglom. :	0.6 EPT
(poste d'assistante admin à 60% anciennement au 07.01 (service admin.))	
5. Culture, Sport, Tourisme	1.3 EPT
(poste de chargé de projet à 80% et secrétaire réceptionniste à 50% anciennement au 10.01 (service admin.))	
Total transfert =	4.2 EPT
+ augmentation du taux du chargé de mission 10%	0.1 EPT
Augmentation au total	4.3 EPT

Dès lors, l'état-major (hors Conseillers communaux) compte 9,36 EPT soit 4,26 (secrétaires de direction) + 4,2 (transferts) + 0,9 (chargé de mission).

100 Directions / Chancellerie

100.01 Conseil général

[31 – 31320.00 Honoraires de conseillers externes, ...] la somme attribuée (36'000 francs) correspond à la retranscription des PV du CG.

100.05 Direction de la Santé, de l'Education et de la Mobilité

[36 Charges de transfert – 36360.00 Subventions aux org...] détail de la somme attribuée (74'400 francs) :

- Association neuchâtoise d'accueil et d'action psychiatrique	14'400.-
- Association Lire et Ecrire	7'500.-
- Hôtel des Association, Rochettes	25'000.-
- Association Courte Echelle	20'000.-
- Autres subventions	7'500.-

100.07 Chancellerie / Secrétariat

Détails des EPT au budget 2015

Secrétariat	11.85
Centre d'impression	4.00
Archives	0.80
Conseil communal	5.00
Total (idem à budget 2014)	21.65 (dont 1.10 poste vacant à ce jour)

Ressources attribuées administrativement à la Chancellerie

Secrétaires de directions	4.26 (2 X 0,8 + 2 X 0.39 + 1 X 0.9 + 1 x 0.98)
Chargé de mission	0.9
Total	5.16

Ressources attribuées administrativement à la chancellerie depuis 2015 (transferts depuis d'autres directions)

Chargé de projet (Urbanisme)	0.8
Chargé de projet (Culture)	0.8
Secrétaire / réceptionniste (Culture)	0.5
Attaché scolaire (Education)	0.5
Administrateur (Education)	1.0
Assistante administrative (Sécurité)	0.6
Total	4.2

Total général	31.01
----------------------	--------------

[31 – 31300.01 Prestations de services de tiers] détail de la somme attribuée (333'000 francs) : Annexe 3.

[31 – 31320.00 Honoraires de conseillers externes, ...] la somme attribuée (100'000 francs) correspond au frais de photographe (40'000 francs), prestations Vidéo2000 (40'000 francs) et diverses études, avis juridiques (20'000 francs).

Notes : 30'000 francs pour les 3 jumelages prévus sont dépensés et ventilés par nature et ne figurent pas explicitement dans le rapport. 100'000 francs seront envisagés à l'occasion des 40 ans de jumelage avec Besançon.

Dicastère de la Santé, de l'Education et de la Mobilité

05. Santé

Remarques générales

Depuis la nouvelle répartition des sections et des services de l'Administration communale, la section « Santé, Social » est scindée en deux selon l'attribution suivante :

- Education, Santé et Mobilité
- Finances, Ressources Humaines et Action Sociale

Dans la foulée, 1.2 EPT sont économisés au dicastère de la Santé, de l'Education et de la Mobilité (cf. ci-après).

109 Service de la santé

Remarques générales

Les imputations internes pour frais administratifs et de gestion comprennent principalement les loyers des locaux de St-Maurice 4 et la taxe déchet. Elles comprennent également pour le centre de santé sexuelle les frais d'utilisation de la réception sociale et pour le Centre d'orthophonie la part du traitement de l'administrateur dédiée à l'orthophonie (0.25 EPT). Ce montant est inclus dans les charges réparties entre les communes conventionnées.

	<u>EPT 2015</u>	<u>EPT 2014</u>
Centre de Santé sexuelle :	2.5	2.5
Centre d'orthophonie : <i>(Baisse du taux de travail administratif et départs non-compensés)</i>	10.78	11.93
Santé bucco-dentaire : <i>(Adaptation aux besoins du service)</i>	0.6	1.0
Attachée aux personnes âgées : <i>(Transfert du 0.4 EPT existant depuis les affaires sociales (04.02.) et intégration de 0.2 EPT pour le projet Ville en Santé)</i>	0.6	0.0
Total Santé :	14.48	15.43
Baisse de 0.95 EPT		

109.02 Centre d'orthophonie

Les centres d'orthophonie du canton ont signé une nouvelle convention tarifaire avec l'Etat, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2015. Le tarif de traitement est adapté à 120 francs par heure contre 96 francs actuellement, mais les frais annexes ne sont plus remboursés. Il s'agit d'un tarif identique à celui accordé aux orthophonistes indépendantes. Cette nouvelle convention présente également des changements organisationnels. Globalement, les recettes devront rester stables, notamment par la prise en compte par l'OES (Office de l'Enseignement Spécialisé) d'un mandat de gestion et d'administration (compte 46110).

Compte 42400 taxes pour prestation de service : Le centre d'orthophonie facture la très grande majorité de ses prestations à l'OES (traitements reconnus). Les traitements non reconnus sont à la charge des parents (40%) et des communes de domiciles (60%). Les prestations effectuées pour des enfants placés en institutions (Belmont et la Ruche) sont facturées à ces dernières.

Compte 46120 dédommagements des communes : les communes conventionnées participent à la couverture du déficit du centre. Le montant de leur participation dépend du nombre d'heures de traitements effectué pour des enfants de leur commune.

109.03 Santé bucco-dentaire

Baisse de 0,4 EPT grâce à l'outil informatique Dori-dent.

Baisse du montant des subventions pour traitements accordées aux familles à revenus modeste (-30'000 francs), selon expérience.

109.04 Attaché(e) aux personnes âgées

30 Charges de personnel

30100.01 Salaires du personnel administratif et d'expl.

Sur la base du modèle « Ville en santé » (OMS et Union de Villes suisses), l'actuelle attachée aux personnes âgées se voit attribuer un 20% supplémentaire pour effectuer l'inventaire des prestations liées à la santé et au bien-être de la population, coordonner et créer des synergies entre les différents services afin d'améliorer l'efficacité du système de santé en ville et développer une véritable politique de santé communale.

11. Education

Remarques générales

A des fins de clarification et de transparence, les éléments suivants ont été transférés du service administratif de l'accueil de l'enfance à l'enseignement obligatoire :

30000.01	Salaires et jetons de présence des autorités	
	- Jetons de présences comités scolaires	15'000.-
36360	Subvention aux organisations privées à but non-lucratif	
	- Association la Rouvraie	82'000.-
	- Université Populaire	5'000.-
	- Neuchâtel Junior College	50'000.-
36120	Dédommagement aux communes et syndicats intercommunaux	
	- Ecolage à d'autres communes	250'000.-
36370	Subvention aux personnes physiques	
	- Bourses et frais de déplacements	44'000.-
	Total du transfert à l'enseignement obligatoire :	446'000.-

	EPT 2015	EPT 2014
Service administratif accueil de l'enfance <i>(Appui administratif (+0.3)) (Administrateur et attachée scolaire regroupés à la direction (-1.5). L'attachée scolaire devra revenir à l'enseignement obligatoire, 0,5 EPT au 132.01.)</i>	6.01	7.2
Accueil pré-scolaire	51.22	51.0
Accueil para-scolaire <i>(Intégration d'un 10% de poste par structure parascolaire permettant une gestion flexible du personnel (horaire annualisé et souple)).</i>	40.15	39.36
Enseignement obligatoire <i>(Soutien administratif)</i>	0.2	0.0
Service médical <i>(Réintégration de 0.2 EPT de médecin scolaire au budget (uniquement sous forme de mandat en 2014) et regroupement des salaires des concierges et aide au service des bâtiments (0.18))</i>	3.8	3.78
Total Education	101.38	101.34
Augmentation de 0.04 EPT		

131 Accueil de l'enfance

131.03 Accueil pré-scolaire

Note :

[42 - 42400.02 Prestations de service tiers] correspond à la participation financière des parents.

[46 – 46120.00 Dédommagements des communes...] correspond à la participation financière de toutes les communes.

→ Le mécanisme est le même s'agissant du para-scolaire (131.04).

132 Ecoles

132.01 Enseignement obligatoire

Les charges globales de l'éorén ont augmenté de plus de 2 millions de francs. Les causes de ces augmentations sont décrites précisément dans le rapport à l'appui du budget 2015 de l'éorén transmis aux

membres de la sous-commission. L'augmentation des horaires selon le PER (Plan d'Etude Romand) et HarmoS expliquent principalement ces hausses. De plus, le nombre global d'élèves de l'éorén diminuant (7'179 en 2014 et 7'074 en 2015), le coût par élève augmente significativement. Par ailleurs, les modalités de répartition des charges entre canton et communes ne sont pas encore figées et pourraient influencer les coûts scolaires.

L'impact de la hausse de l'écolage versé (compte 36120) est atténué par l'augmentation de 590'000 francs des loyers versés par l'éorén entre 2014 et 2015 (119.01 Gérance des bâtiments, compte 44700).

31300.01 Prestations de services de tiers : 288'500 francs

- Sport scolaire facultatif	50'000.-
- Devoirs surveillés	110'000.-
- Fête de la Jeunesse	60'000.-
- Marathon scolaire	9'000.-
- Fruits à la Récré	8'000.-
- Divers soutiens aux actions scolaires	51'500.-

31320.00 Honoraires de conseillers externes : 40'000 francs

Montant dévolu à l'organisation d'événements scolaires particuliers (inaugurations, expositions, etc.)

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

En compléments aux diverses subventions regroupées depuis le service administratif de l'accueil de l'enfance (voir remarques générales du chapitre éducation), nous trouvons également sous cette rubrique :

- Course Desor	2'000.-
- Participations aux camps (Rouvraie, Passeport vacances, etc.)	20'000.-

132.02 Service médical

L'Etat propose un nouvel arrêté et des directives réglant la Santé scolaire. La consultation est en cours. L'ACN se positionne en principe favorablement – moyennant une série de clarifications – mais demande surtout d'inclure ce dossier dans la négociation des transferts des charges vers les communes que le Canton souhaite opérer. La réalisation en serait repoussée. L'éorén forme un groupe de travail pour analyser l'impact et les possibles formes de mises en œuvre.

14. Mobilité

Remarques générales

Afin d'être en mesure de donner plus de détails sur le fonctionnement du « pot commun » des transports et suite aux remarques des commissaires, le Service Cantonal des Transports sera invité lors des prochaines séances comptes et budget.

	<u>EPT 2015</u>	<u>EPT 2014</u>
Mobilité	3.5	4.1
<i>(40% du traitement du délégué est imputé à la mobilité, 30% au développement durable et le 30% restant à l'environnement (125.00))</i>		
Développement durable :	0.3	0.0
Total Mobilité	3.8	4.1
Baisse de 0.3 EPT		

146 Service du développement durable, délégué(e) à la mobilité

146.01 Mobilité

[31 – 31300.01] correspond à l'achat des cartes journalières qui sont soit revendues à la population soit utilisées pour les services internes.

[36 – 36370.00] correspond à la participation financière des abonnements adultes (510'000 francs) et des futurs « abonnements mobilité jeunes » (650'000 francs).

L'abonnement jeune vise à développer et fidéliser la clientèle jeune aux transports publics. En 2013, des 3'126 personnes entre 10 et 20 ans, 851 disposent d'un abonnement annuel; en outre, 916 personnes de ce groupe d'âge ont acquis au moins un mois d'abonnement (abonnement mensuel). Un abonnement à moitié prix leur servira pour les trajets scolaires, pour la formation et peut-être encore plus pour les loisirs qui constituent en moyenne près de la moitié des déplacements. En même temps, selon le Conseil communal, il s'agit d'une aide sensible aux familles et renforce l'attractivité de notre ville pour elles. Le but très ambitieux de cette action est de doubler le nombre de jeunes utilisant les transports publics. A l'évidence, l'action doit être bien communiquée et toutes les dispositions prises pour rendre l'accès le plus simple possible. Les écoles et institutions de formation ont déjà signalé leur volonté de collaborer.

L'action est financée, durant sa phase de test de 3 ans, par des prélèvements au fonds d'accessibilité ville. Ce fonds, valorisé au 31.12.2013 de 2'031'762 francs, est alimenté par 10% des revenus des parcomètres ainsi que par des contributions de compensation pour places de parc non construites. A titre d'exemple, le fond est alimenté en 2015 par un montant de 235'000 francs (compte 48500).

On peut s'attendre à ce que le montant prévu au budget ne soit pas dépensé la première année. Or, le principe de précaution commande d'inscrire le « worst » case qui serait, cas échéant, une réussite extraordinaire. La poursuite de l'action dépendra d'une évaluation durant la troisième année. Comme Onde Verte travaille sur de nouveaux modèles de zonage et de tarification, la Ville entend influencer ces travaux dans la perspective d'établir des conditions générales favorables pour les jeunes.

A titre de comparaison, la commune du Val-de-Ruz dépense plus de 800'000 francs/an rien que pour les transports dans le cadre de l'école obligatoire.

146.03 Développement durable

Un tableau (annexe 2) présentant la ventilation des charges par nature en fonction des différents projets à été transmis à la sous-commission financière.

Annexes :

- Vade-mecum
- Tableaux développement durable
- Prestations de services de tiers
- Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Vade-mecum 05. Santé

109.01 Centre de Santé sexuelle

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Centre de consultation en matière de santé sexuelle et de grossesse	Habitants de la Ville et de la région		Le Canton participe à 50% des charges totales du Planning selon le règlement. d'application de la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse.	le loyer et une participation aux frais administratifs est subventionné à 50% par l'Etat.

109.02 Centre d'orthophonie

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Consultations	Enfants domiciliés sur la commune ou communes conventionnées ou institutions	42400	La Ville facture ses prestations principalement à l'OES, qui rembourse selon tarif conventionné. Les traitements non pris en charge par l'OES sont facturés aux parents (40%) et à la commune de domicile (60%). L'OES reconnaît dans sa convention tarifaire une contribution des centres en matière de gestion, de contrôle et d'administration et dédommage ces prestations. Le déficit du centre est supporté par les communes conventionnées au prorata de leur consommation.	Communes conventionnées : Neuchâtel, Cormaux, Boudry, Milvignes, Montalchez, Gorgier, St-Aubin, Vaumarcus, Peseux. Nouvelle convention tarifaire pour 2015.
		46110		
		46120		

109.03 Santé bucco-dentaire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Contrôle annuel	Enfants scolarisés à Neuchâtel	31302	Dépistages dentaires. Refacturation des contrôles à l'étranger pour ses élèves (14,85 francs par dépistage).	Collaboration avec le Centre médico-dentaire Neuchâtel.
Subventionnement des traitements selon barème	Familles d'enfants scolarisés à Neuchâtel avec revenus modestes	36370	Participation de la Ville aux traitements dentaires.	

109.04 Attaché(e) aux personnes âgées

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Attachée aux personnes âgées	Personnes âgées			Accueil des nouveaux retraités, études des besoins, sondage mobilité des 75ans et +.
Ville en Santé	Toute la population			Inventaire, promotion, mise en valeur et création de synergies entre toutes les prestations de santé au sens large, offertes par la Ville.

Lexique : OES : Office des Etablissements spécialisés

Vade-mecum 11. Education

131. Accueil de l'enfance

131.01 Service administratif de l'accueil de l'enfance

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Gestion des structures communales				
Gestion, attribution de la participation communale pour les enfants de NE accueillis dans une structure subventionnée du Canton de NE				
Contrôle financier des structures subventionnées avec participation de la Ville				
Développement des places d'accueil, appui et conseil aux structures privées				

131.02 Contributions aux crèches

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Contributions communales aux familles plaçantes LAE (parts communales)	Enfants placés dans une structure subventionnée du canton de Neuchâtel	36120.00	Participation communale à l'accueil extrafamilial des enfants domiciliés à Neuchâtel (selon LAE, voir 131.03 et 131.04)	
		36360.00	Subventions à des institutions d'accueil privées	

131.03 Accueil pré-scolaire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Accueil d'enfants de 0 à 4 ans	Enfants domiciliés dans le canton de Neuchâtel placés dans une structure communale	42400.02 46120.00	Le prix de journée de référence pour la facturation est de 80 francs. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents et la commune de domicile de l'enfant placé. La répartition des coûts est la suivante : 44% parents 22% communes 34% fond état-entreprise	Le prix de journée en préscolaire est arrêté à 105 francs. La contribution du fond état-entreprise permet de l'abaisser à 80 francs pour la facturation aux familles et aux communes (36120.00). Ainsi, la structure adresse deux factures, l'une aux parents, et l'autre à leur commune de domicile. Le montant de ces factures est défini par la capacité contributive des parents

131.04 Accueil para-scolaire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Accueil et restauration des élèves scolarisés à l'école publique de Neuchâtel en dehors des périodes scolaires	Elèves scolarisés à l'école publique communale de Neuchâtel	42400.02 43120.00	Le prix de journée de référence pour la facturation est de 60 francs. Il est réparti sous condition de ressources, entre les parents et la commune de domicile de l'enfant placé. La répartition des coûts est la suivante : 33% parents 40% communes 27% fond état-entreprises	Entrée en vigueur de la LAE le 1.1.2012 Le prix de journée en parascolaire est arrêté à 70 francs. La contribution du fond état-entreprise permet de l'abaisser à 60 francs pour la facturation familles et aux communes (36120.00). Ainsi, la structure adresse deux factures, l'une aux parents et l'autre à leur commune de domicile. Le montant de ces factures est défini par la capacité contributive des parents

Lexique : APE : Accueil de la Petite Enfance

132 Ecoles

132.01 Enseignement obligatoire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Participation aux charges éorén	Ecoliers domiciliés sur la commune de Neuchâtel	36120.00	Somme payée par la Ville à l'éorén par élève.	Coût moyen 2015 : 9'160 francs/élève.

132.02 Service médical

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Suivi médical	Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel et la Côte			Reste à la charge de la Ville la part incombant aux enfants de Neuchâtel des cycles 1 et 2. Le cycle 3 étant refacturé à l'éorén.

Vade-mecum 14. Mobilité

146 Service du développement durable, délégué(e) à la mobilité

146.01 Mobilité

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
« Pot commun des Transports »	Entreprises de Transports via Service cantonal des transports	36110.00		Le montant est fixé par convention sur la base de la charge non-couverte des transports publics. Il peut évoluer en cours d'année. Une légère diminution est prévue pour 2015.
Subvention Ligne 11	TransN	36340.00		Financement partiel tronçon Maladière - Nid-du-Crô.
Participations phases tests nouvelles lignes	Entreprises de transports concernées	36340.00		Littoral ouest.
Autres subventions	NoctamBus	36340.00		
Soutien aux manifestations	Fête des vendanges / Festi'neuch	36350.00		
Promotion « Onde verte »	Population de 10 à 65 ans	36370.00		Subvention pour les abonnements adultes annuels et mensuels. Et nouveau subventionnement des abonnements pour les jeunes de 7H à 20 ans
Carte journalières CFF	Population	31300.01		Opération neutre : les cartes journalières « communes » CFF sont vendues à un tarif permettant d'équilibrer les charges.

146.02 Fun'ambule

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Gestion financière infrastructure	Les clients des transports publics			La Ville est propriétaire de l'infrastructure. L'exploitation est assurée par TransN.

146.03 Développement durable

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Infrastructures et signalisation cyclistes	Tous les usagers des deux-roues			Développement et entretien des infrastructures et signalisation pour les deux-roues. (parcours cyclistes, stationnement deux-roues, vélostation, ...) L'objectif est la sécurisation des parcours pour la mobilité douce.
NeuchâtelRoule-Vélospot	Tous			Développement et gestion du réseau de vélos en libre service en collaboration avec les communes voisines (Littoral), la Chaux-de-Fonds et le Locle.
Mobilité professionnelle	Solutions de mobilité pour déplacement interne à l'administration			Véhicules partagés (deux-roues, quatre-roues).
Promotion Mobilité durable				Printemps de la Mobilité, brochure d'information sur la mobilité, cours « Etre et rester mobile », ... Développer et promouvoir les solutions en mobilité durable à l'attention du public et des entreprises locales.
Agenda 21				Actions menées par la Ville dans le domaine du développement durable, mesures en lien avec l'environnement,

14.146.03 Développement Durable										
Projets	Signalisation et infrast. cycliste	Mobility	Charges mobilité professionnelle	Mandats et études	Agenda 21	Neuchâtel Roule	Promotion mobilité durable	Non imputé	Total	
Charges										
Prestation est. services de tiers	31'100.00	4'200.00	9'000.00		15'000.00	27'000.00	15'000.00		101'300.00	
Imputation interne pour loyer et fermage	12'200.00								12'200.00	
Charges financières et amortissement	6'600.00								6'600.00	
Carburant			1'500.00						1'500.00	
Taxe			1'500.00						1'500.00	
Achat de véhicule			38'000.00						38'000.00	
Honoraires d'experts et spécialistes				60'000.00		10'000.00	10'000.00		80'000.00	
Subventions					7'000.00				7'000.00	
Matériel de bureau						3'000.00			3'000.00	
Frais de réception						600.00			600.00	
Acquisition de meubles et appareils de bureau										
Frais de ports						2'000.00			2'000.00	
Contrat de prestation informatique						1'500.00			1'500.00	
Entretien de véhicules						19'000.00			19'000.00	
Entretien d'autres biens meubles						8'500.00			8'500.00	
Autres frais						10'000.00			10'000.00	
Amortissement et frais financiers						4'000.00			4'000.00	
TVA due						6'100.00			6'100.00	
Autres										
Total des charges	49'900.00	4'200.00	50'000.00	60'000.00	22'000.00	91'700.00	25'000.00		425'500.00	
Revenus										
Ventes	9'000.00					26'000.00			35'000.00	
Autres revenus						52'000.00	5'000.00		57'000.00	
Loyers et fermages de bien-fonds		7'200.00							7'200.00	
Subventions des entreprises publiques						20'000.00			20'000.00	
Total des revenus	9'000.00	7'200.00	0.00	0.00	0.00	98'000.00	5'000.00	0.00	119'200.00	

31300.01	Entretien uniformes huissiers	1'500.00
Prestations de services de tiers		
	Prestations pour archives	2'000.00
	Votations et élections (affichages SGA)	25'000.00
	Entretien courant des locaux	5'000.00
	Déplacements	5'000.00
	Réceptions	38'000.00
	Représentation	10'000.00
	Frais de ports	21'000.00
	Distribution du Vivre la ville	123'000.00
	Mandats et études	10'000.00
	Installation et pavoisement	12'000.00
	Manifestation jeunes citoyens	4'000.00
	Jumelages	15'000.00
	Relations internationales	18'000.00
	Fête des vendanges	10'500.00
	New Port Expo	5'000.00
	40 ^{ème} anniversaire du jumelage avec Besançon	28'000.00
	TOTAL :	333'000.00

36360.00	Coopération technique et démocratique	1111'000.00
Subventions aux organisations privées à but non lucratif		
	Association sociétés ville	55'000.00
	Conseil des communes d'Europe	1'200.00
	CIES	92'000.00
	Fédération romande des consommateurs	1'800.00
	Croix-Rouge Suisse	0.00
	Société d'Héraldique	0.00
	Alliance des samaritains	450.00
	Société neuchâteloise des samaritains	630.00
	Vignolants	3'200.00
	SPA	0.00
	Arc jurassien 0.10/habitant	3'200.00
	BADAC	0.00
	Divers	2'220.00
	Maison de l'Europe interjurassienne	3'000.00
	Frais de manifestation	100'000.00
	TOTAL :	373'700.00

Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Economie et Environnement)

La sous-commission financière III, composée de MM. Yvan Gallo, Dimitri Paratte et Jérôme Bueche (rapporteur), s'est réunie le 12 novembre 2014 en présence de M. Olivier Arni, directeur des Services concernés, pour examiner le budget 2015. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal et chef du Service du développement urbanistique ; Fabien Coquillat, architecte communal adjoint et chef des Services des permis de construire et de l'aménagement urbain ; Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement ; Jean-Michel Ischer, gérant des immeubles ; Christian Trachsel, délégué à l'énergie ; Mme Nadia Solioz, déléguée aux affaires foncières et cheffe du Service des domaines ; M. Jan Boni, ingénieur forestier ; M. Nicolas Dordor, responsable des Caves de la Ville ; MM. Marco Paolini, chef du Service de l'économie, Jean-Marc Boerlin, délégué au Centre-ville.

Dicastère

Remarques générales

Nous sommes dans une période importante par rapport au développement urbanistique de la ville. Des projets clés, comme l'aménagement des rives, la création de logements, la densification de l'habitat et la promotion des maîtres d'ouvrages d'utilité publique (MOUP) sont prévus pour l'année prochaine. Il s'agit également d'une étape clé au niveau énergétique, en particulier concernant le solaire photovoltaïque.

La mise en œuvre de la LAT demande d'être claire au niveau cantonal concernant l'aménagement. Il faut réussir à penser le développement du territoire de manière synchronisée à de multiples niveaux ; tant au niveau macro du développement du territoire (plans directeurs régionaux, projet d'agglomération) que des microprojets (développement local, processus participatif au niveau quartier).

Les activités actuelles du dicastère et son organisation prennent en compte le processus de fusion en cours.

Comme annoncé l'année dernière, un changement comptable s'est opéré au niveau de la comptabilisation des crédits d'entretiens lourds. Auparavant, seul l'entretien courant était inscrit dans le budget de fonctionnement. L'entretien lourd (patrimoine financier et administratif) était inscrit au budget des investissements. Entretien lourd et courant sont aujourd'hui les deux intégrés dans le budget d'exploitation. Pour l'exercice 2015, 4'795'000 francs sont prélevés à la réserve pour l'entretien du patrimoine, ce fonds devant disparaître en 2017, dans le prolongement de l'introduction du nouveau modèle comptable.

Dans l'ensemble du dicastère, les prélèvements dans les fonds de réserve s'élèvent à 1'038'000 francs pour le compte 45 (fonds photovoltaïque, domaines, forêts) et à 5'480'000 francs pour le compte 48 (entretien des bâtiments et fonds des mesures urbaines et d'agglomération) pour un total de 6'518'000 francs. Mise à part pour ce qui concerne l'entretien du patrimoine, les fonds n'ont été sollicités que pour des dépenses ponctuelles, liées à des mandats ou des projets réalisés en 2015.

De manière générale, les ressources humaines présentes sont suffisantes pour la réalisation des projets. Ces dernières années, une surcharge de travail s'est fait sentir, notamment au Service des bâtiments et du logement, ou lié au développement des projets urbanistiques. Des mandats externes permettent de soulager ponctuellement la charge de travail.

Au niveau des RH du dicastère, le total reste stable. Il n'y a pas d'augmentation de charges.

Sur la base des comptes, les regroupements et différences de plans comptables entre MCH1 et MCH2 nous sont expliqués.

04. Economie

Remarques générales

Les ressources humaines comptent 1.45 EPT (3 personnes), y compris le poste de délégué au centre-ville qui a été pérennisé. Il n'y a pas de modification par rapport à l'année passée.

36 Charges de transfert

36350 Subventions aux entreprises privées

- NeuchâtelCentre : 100'000 francs
- OmniCity : 250'000 francs (projet d'arrêté VIII)
- 61'000 francs pour divers projets, dont certains pour le centre-ville.

Le prélèvement de 300'000 francs aux fonds (48500) couvre entièrement le projet OmniCity et donne également de la marge de manœuvre pour les autres projets.

Les honoraires de conseillers externes (176'000 francs au 31320) comportent notamment les 50'000 francs de « L'Alliance des Neuchâtel du monde ». Les 126'000 restants couvrent diverses études (mandats en collaboration avec la HE-ARC ou le CSEM) ou animations ponctuelles au centre-ville.

OmniCity

Buts du projet : Mettre en valeur Neuchâtel et les prestations qui s'y trouvent, tout en permettant une mise en réseau avec d'autres villes, dont les Neuchâtel du monde.

Une plateforme digitale proposerait de l'information pertinente et des transactions commerciales en faveur des habitants et visiteurs de la ville. Le contenu et les offres seraient proposés par les parties prenantes économiques, culturelles, touristiques et administratives de la ville.

Le montant prévu pour 2015 devrait donner l'impulsion au projet, avec une 1^{ère} phase. A terme, l'objectif est de réaliser ce projet en partenariat avec d'autres acteurs. Les acteurs privés doivent également devenir partie prenante.

La sous-commission demande à ce qu'un rapport spécifique soit présenté pour ce projet. Le directeur de l'Economie entre en matière. Vu la relative complexité du sujet, le débat au Conseil général permettra une meilleure compréhension des enjeux stratégiques visés.

08. Urbanisme

Remarques générales

La section de l'Urbanisme prévoit un excédent de charges de 2.921

millions. La différence de 3.576 millions avec le budget 2014 s'explique principalement par le recours aux fonds d'entretien des bâtiments et de valorisation urbaine et d'agglomération.

118 Développement urbanistique

118.00 Développement urbanistique

Les honoraires de conseil externe (31320), budgétés à hauteur de 350'000 francs, prévoient notamment des prestations pour les projets Gare/Espace de l'Europe/Crêt-Taconnet, Nature en Ville et le processus participatif Pury/Numa-Droz. Pour le projet « Nature en Ville », un EPT supplémentaire a été demandé par le Service mais il n'a pas été accordé. Une évaluation des actions menées depuis 15 ans dans le cadre de « Nature en ville » sera effectuée dans le but d'en faire un bilan et d'ancrer cette politique dans le fonctionnement de l'administration communale.

A noter que pour l'exercice 2015, la rubrique 31320.00 comprend une dépense extraordinaire de 150'000 francs destinée au processus participatif Pury/Numa-Droz, comprenant aussi l'Ecluse, l'avenue de la Gare et le nord gare CFF. Le montant total prévu pour ce projet est de 195'000 francs, 45'000 francs seront prélevés sur le budget ordinaire du Service.

Revenus extraordinaires : Prélèvement de 330'000 francs du fond de valorisation urbaine. Ils sont dévolus aux études citées plus haut.

30 Charges de personnel

Ressources humaines : 4.7 EPT (-0.8 poste de direction transféré à la Chancellerie) dont 2.5 postes techniques et 2.2 postes administratifs.

119 Service des bâtiments et du logement

Le Service des bâtiments et du logement prévoit un excédent de 247'600 francs. Les écarts entre les comptes 2013 et le budget 2015 sont expliqués par des amortissements extraordinaires en 2013. La différence entre les budgets 2014 et 2015 s'explique par des prélèvements plus importants dans le fonds d'entretien des bâtiments.

Relevons le fonctionnement transversal du Service qui collabore de manière courante avec les dicastères de la Culture, des Cultes et du Tourisme, ainsi que ceux de la Sécurité et de l'Education. Pour ce qui

est des Travaux publics ou des Sports, une aide est fournie de cas en cas.

Total 39.97 EPT, pas d'augmentation de personnel. Dans MCH2, ils se répartissent entre les comptes 119.01, 02 et 03.

Un poste de stagiaire (coût total 20'000 francs) a été accepté.

Le prélèvement extraordinaire (48500) de 4.625 millions est à mettre en compte sur l'exploitation des biens. Il est motivé par le passage des crédits d'entretien lourd des comptes d'investissement vers les comptes d'exploitation comme expliqué en préambule.

2015 est marqué par l'établissement d'une clarification concernant le patrimoine administratif et financier. Pour ces derniers, trois catégories sont instituées : locatif, mixte et historique.

Les chiffres inscrits au budget proviennent d'une projection. La répartition des 180 objets immobiliers dans la comptabilité analytique a amené à des estimations et à des moyennes arithmétiques de répartition des charges et produits sur la base du budget 2014. L'ancien poste « Nettoyage des graffitis & Incivilités » a été réparti sur l'ensemble des objets immobiliers.

119.01 Gérance des bâtiments

Les prestations de gérance aux tiers (immeubles de prévoyance.ne et FMPA) se retrouvent dans le compte 42400. Les exigences de prévoyance.ne ont augmenté, en particulier sur les aspects administratifs. Une réflexion est en cours au sein du service sur les aspects financiers et économiques liés à la gestion de ce mandat. Selon les résultats de l'analyse, les contrats pourraient être renégociés pour mieux prendre en compte les coûts effectifs.

46 Revenus de transfert

46300 Subventions de la Confédération

Il s'agit pour l'instant des subventions du Canton et de la Confédération, qui couvrent l'aide au logement et les subventions de rénovation ou d'amélioration énergétique. Dans le futur, il sera judicieux de séparer ces revenus.

120 Service des permis de construire et de l'aménagement urbain

120.01 Espaces publics et aménagement urbain

Ressources humaines : 4.98 EPT (6 personnes) ainsi qu'un apprenti dessinateur en planification du territoire.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31320 Honoraires conseillers, experts, spécialistes, etc.

220'000 francs d'honoraires de conseil externe : 100'000 francs sont dévolus à diverses études déjà prévues au budget de l'année passée et 120'000 francs comme nouveau besoin pour l'étude du secteur Maladière/Pierre-à-Mazel.

31430 Entretien autres ouvrages de génie civil

32'000 francs existants, plus un nouveau besoin lié au mobilier urbain du centre-ville de 30'000 francs. Cette somme est justifiée par l'embellissement et l'accueil de la population au centre-ville.

48 Revenus extraordinaires

48500 Prélèvements extraordinaires sur fonds et financ. spéciaux

Prélèvement aux réserves (fonds de valorisation urbaine) de 225'000 francs, qui couvrent les 150'000 francs de nouveaux besoins et 75'000 francs pour les honoraires de conseil externe.

Les études en cours : Plans directeurs sectoriels Le lac et ses rives, Serrières, Charmettes (suite des processus participatifs), Modification du plan d'aménagement dans le secteur des Portes-Rouges (rapport à présenter au Conseil général dans le 1^{er} semestre 2015). Le plan spécial Palafitte, ainsi que le projet Ensemble Gouttes-d'Or et les crédits d'équipement y relatifs, finalement le plan de quartier Tivoli sud.

Divers travaux d'aménagement de l'espace public, dont le secteur Draizes-Bourgogne et les interventions dans la zone piétonne. Un projet lumière est prévu pour la zone piétonne à l'automne 2015. Le projet Vieux-Châtel sera également accompagné.

Le compte 36370.00 est un montant pour l'encouragement (études et concours) de projets privés, en vue de l'amélioration de la qualité urbanistique et architecturale. Ce montant a été inscrit pour la première fois en 2014 au budget sur proposition de la commission d'urbanisme.

120.02 Permis de construire

Ressources humaines : 4.75 EPT (inchangé) occupés par 6 personnes : 1 poste de responsable, 2,5 postes pour le contrôle des permis de construire (1 architecte, 2 dessinateurs), un poste de secrétariat, un poste à durée déterminée (0.7 pour encore 2 ans) pour l'archivage numérisé. Un poste d'inspecteur est encore à repourvoir et s'ajoute à ces 4.75 EPT.

A partir d'avril 2015, un nouvel outil informatique (SATAC 2) mis en place au niveau cantonal permettra de faciliter la gestion des permis de construire.

Compte 35 : 50'000 francs ce montant est attribué au fond d'accessibilité au centre-ville. Ce montant est prélevé de la rubrique 42000.01 taxes d'exemption (des places de parc).

Les collaborations se poursuivent avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et La Tène (prestations d'architecte-conseil).

121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

Ressources humaines : 1EPT, sans modification depuis l'année passée.

Le compte 36 est soutenu par le projet d'arrêté V pour un montant de 400'000 francs. La répartition proposée dans les sous-comptes est pour l'instant très grossière, elle sera affinée au fil du temps.

A partir de 2014, une grande augmentation des demandes de subventions pour des installations photovoltaïques privées est à constater. Au début, seuls les petits propriétaires étaient intéressés. En 2014, la taille moyenne des installations a doublé, ce qui démontre un intérêt également de la part de propriétaires d'immeubles.

Le fonds photovoltaïque a été doté initialement de 1 million de francs. Le solde actuel (mi-novembre) est d'environ 550'000 francs. Des projets sont annoncés et en cours de réalisation à hauteur d'environ 660'000 francs. Afin de permettre de continuer la politique actuelle de la Ville dans ce domaine, une demande de réalimentation du fonds est faite (arrêté IV) pour un montant de 300'000 francs. C'est ce montant qui figure à la rubrique 35. Le Conseil communal envisage également d'alimenter le fonds avec un montant de 500'000 francs lors du bouclage des comptes 2014.

Concernant le projet XIV, Areuse+, un coût supplémentaire de 71'800 francs est à prévoir ; ces coûts devraient être largement compensés par les économies prévues pour l'éclairage public, notamment par le passage à l'éclairage LED. Tant le coût supplémentaire que les prévisions d'économies sont des estimations financières.

09. Environnement

122 Caves de la Ville

122.00 Caves de la Ville

Le Conseil communal est en mesure de présenter un budget équilibré pour les Caves de la Ville. Ceci a été rendu possible par de nombreuses mesures dont certaines organisationnelles au niveau des ressources humaines : 2,45 EPT à la place de 3.8 auparavant. Le rapport de gestion 2014 présentera en détail les mesures prises depuis 2010.

Durant l'année 2014, le prix des vins à la vente a été adapté à la hausse. Ces prix n'avaient plus été adaptés depuis environ 8 ans. Une augmentation des recettes d'environ 70'000 francs (soit 1 franc de plus par bouteille) est estimée.

Le contrat de tâcheronnage échoit à la fin de l'année 2015.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31300 Prestations de services de tiers

Le montant de 425'900 francs correspond principalement au contrat de tâcheronnage actuel (environ 340'000 francs), les prestations aux tiers à la cave (50'000 francs) et autres frais divers.

42 Taxes

42600 Remboursements de tiers

A noter en revenu extraordinaire, le montant de 115'000 francs lié à la prise en charge par l'assurance grêle des dégâts sur les vignes.

La prime d'assurance a augmenté depuis l'année passée, puisque l'assurance a été activée cette année suite à la grêle.

123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

123.00 Domaines

De manière générale, les résultats financiers du Service des domaines s'améliorent chaque année depuis la mise en place de la nouvelle structure.

Au niveau des ressources humaines, il y actuellement 1.8 EPT. Une augmentation de 0.2 EPT au niveau administratif est prévue en 2015 pour soutenir l'augmentation des tâches administratives (conventions, baux, etc.) et garantir l'efficacité du Service qui compte environ 600 objets en location (domaines, locatifs, dépôts, terrains, jardins, places de parcs, etc.).

Le budget entretien tient compte des terrains, bâtiments agricoles et locatifs. L'entretien est inscrit à hauteur de 370'000 francs au budget, ce qui correspond aux prélèvements sur les fonds du capital propre (45110, Réserve pour l'entretien des bâtiments).

A relever au budget des investissements, les 625'000 francs prévus en 2015 pour les réfections lourdes de certains objets, qui feront selon les montants, l'objet d'un rapport du CC au CG.

Le compte « Honoraires conseillers, experts, spécialistes, etc. » (34397) correspond aux charges annexes (notariat, expertises, ...) liées aux transactions immobilières.

Ventes prévues : domaine Cité-Joie à Haute-Nendaz, Bas de la Main, toiture du Parking du Seyon. Le Service des communes a par ailleurs déjà approuvé que le produit de cette vente alimenterait le fonds pour la réalisation de logements d'utilité publique (environ 900'000 francs dont à déduire la valeur au bilan).

Acquisitions prévues : Droit de superficie de 31 ans à Serrières pour l'établissement d'un parc public, redevance unique de 750'000 francs (un rapport au CG suivra). Un prélèvement de 500'000 francs dans le fonds d'agglomération et de valorisations urbaines est prévu à cet effet. Les 750'000 francs mentionnés sous le titre « Acquisition et vente d'immeuble » correspondent au montant sous « Redevance du droit de superficie pour la Fondation Hermann Russ ».

En page 95 du rapport, le titre « Acquisition et vente d'immeubles » apparaît à double, il s'agit d'une erreur.

124 Forêts

124.00 Forêts

Par rapport à 2014, le budget 2015 présente une amélioration de l'ordre de 300'000 francs. Ce résultat s'explique par des revenus supplémentaires liés à la vente de bois, ainsi qu'à un prélèvement au fonds forestier.

De manière générale, les tâches du Service des forêts sont dans l'ensemble très proches de ceux de 2014. Une modification conséquente est néanmoins à noter : Viteos va utiliser davantage de bois pour la production d'énergie.

Le bois sera fourni via le Service des forêts de la Ville, soit directement, soit en revente de bois d'autres propriétaires forestiers (canton et communes voisines). Il s'agit d'une source intéressante de revenus supplémentaires, puisqu'elle concerne du bois qui n'était pas ou mal valorisé jusqu'à présent.

Un prélèvement de 268'000 francs sur le fonds forestier est prévu. 200'000 francs sont prévus pour l'accueil du public, l'entretien des places de pique-nique, l'entretien des chemins forestiers et l'entretien de la biodiversité en forêt.

Les subventions aux organisations privées à but non lucratif pour 40'000 francs concernent la Fondation Hermann Russ.

125 Environnement, délégué(e) à l'environnement

125.00 Délégué(e) à l'environnement

Une réflexion est en cours pour déterminer exactement la part entre la partie mobilité et environnement du délégué.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Sécurité, Infrastructures et Energies,
Développement de l'agglomération)

La sous-commission financière IV, composée de Mme Amelie Blohm Gueissaz et de MM. Jonathan Gretillat et Michel Favez (rapporteur), s'est réunie le 12 novembre 2014 pour l'examen du budget 2015, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Pierre Hobi, chef du Service de la sécurité urbaine, Jean-Pierre Habegger, responsable du Service administratif du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie, et du Service de la santé et de la sécurité au travail, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades. Par ailleurs, Mme Josette Frésard, directrice de Viteos a été invitée pour la partie Energies.

07. Infrastructures et Energies

Remarques générales

Au niveau des nouveaux besoins en personnel, l'augmentation de 1,75 EPT s'explique de la manière suivante : MEN, entretien du parc suite à sa restauration (+0,2) ; entretien giratoire et aménagement Maladière (+0,25) ; ouvrier polyvalent à la STEP pour les travaux en cours (+1) ; un employé à la déchèterie (+0,2) ; nettoyage des quais le weekend avant le départ des bateaux (+0,1).

113.01 Energies

Cette année, Viteos SA est représentée à la séance de la sous-commission par sa Directrice générale, à la grande satisfaction des commissaires.

113.02 Eaux

31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.

Entre le budget 2014 et le budget 2015 la facture pour les prestations de Viteos reste inchangée (4'900'000 francs). Aux comptes 2013 figurait le montant de 4'717'048 qui comprenait 400'000 francs provisionnés par Viteos pour la constitution de la réserve de fluctuation pour prevoyance.ne. Il nous est expliqué que les causes de l'augmentation sont multiples : augmentation des charges salariales à cause de la recapitalisation de prevoyance.ne et hausse des interventions sur le réseau (main d'œuvre, matériel, services d'entreprises de génie civil). La loi exige des contrôles de qualité de l'eau plus poussés et fréquents, engendrant des coûts.

Les commissaires formulent le vœu que ce poste représentant une somme importante soit expliqué plus en détail à l'avenir.

33 Amortissements

Concerne le renouvellement du réseau et des installations.

35 Attrib. aux fonds et financements spéciaux

La réserve de l'eau constituée depuis 2010 dépasse les 3 millions de francs. Il n'est pourtant pas prévu de baisser le prix de l'eau vu les importants investissements prévus (23,5 millions répartis sur plusieurs années à la centrale de traitement de Champ-Bougin). On espère ainsi ne pas devoir augmenter le prix de l'eau lors des travaux.

113.03 Eclairage public

La consommation d'énergie électrique pour l'éclairage public a diminué de 23% de 2009 à 2013, malgré l'augmentation des points lumineux due aux nouveaux quartiers. Les coûts, après avoir diminués, augmentent dans le budget à cause de la participation au projet de fourniture d'énergie Areuse+ (projet d'arrêté XIV). Le surcoût dû à cette participation est de 71'800 francs, calculé sur la prévision de consommation (un peu plus de 3 millions de kWh). Il n'était pas possible de mettre cette somme dans l'arrêté, vu qu'elle est amenée à fluctuer selon la consommation. Viteos produit 60 millions de kWh certifiés et désire augmenter cette production d'énergie renouvelable locale.

114 Service technique

114.00 Bureau technique

30 Charges de personnel

Les effectifs du bureau technique (environ 9 EPT) sont stables. Il travaille en flux tendu.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31110.01 Acquisition de machines et outils

Outil de vérification de l'état des routes.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Interventions ponctuelles d'externes nécessaires vu le travail en flux tendu du personnel engagé (montant de 80'000 francs en augmentation de 5'000 francs par rapport au budget précédent).

115 Service de la voirie

115.01 Voirie

30 Charges de personnel

Toutes les charges de personnel de la voirie sont attribuées à ce poste. Des factures internes seront faites pour le personnel utilisé au 115.02 et 115.03. Cela explique en partie l'augmentation de l'excédent de charges de 473'000 francs de la voirie.

Une personne des parcs et promenade est transférée à la voirie en raison de la mise en commun de leurs magasins.

Un EPT non renouvelé : personne décédée.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Matériel pour la voirie.

31300.01 Prestations de services de tiers

Entreprises mandatées pour des travaux.

31510.02 Entretien des véhicules

Cette rubrique représente les charges auprès de garages privés externes.

46110.00 Dédommagements du canton et concordats

Entretien des routes cantonales en ville et prestations de déneigement.

49800.00 Reports internes

Recettes des prestations aux autres services.

115.02 Déchets ménage

En 2015, 30% de l'excédent de charges sera financé par l'impôt.

33 Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements à hauteur de 836'800 francs concernent les investissements propres aux déchets (système des conteneurs enterrés, déchetterie, conteneurs compost, compacteur déchetterie, etc.).

35 Attrib. aux fonds et financements spéciaux

Début de l'amortissement du déficit fossile (déficit accumulé avant l'introduction de la taxe au sac) prévu en 5 ans. Un commissaire relève une nouvelle fois qu'il estime que l'obligation faite par le Service des communes d'amortir le déficit fossile antérieur à l'entrée en vigueur de la LTD selon les principes découlant de celle-ci viole le principe de non-rétroactivité des lois.

39 Imputations internes

Charges de personnel passant au 115.01 et représentant environ 15 EPT.

42 Taxes

Le total représente la part autoporteuse des frais des déchets ménagers. La somme des ventes budgétée en 2015 (1'080'000 francs) est égale aux ventes au budget 2014 (1'110'000 francs).

42401.00 Taxes pour service à financement spécial

La taxe ménages est inchangée par rapport au budget 2014.

42500.00 Ventes

Des déchets recyclables par la déchetterie (verre, aluminium, carton, etc.).

42600.00 Remboursement de tiers

Factures aux communes utilisatrices de la déchetterie.

46040.00 Quotes-parts revenus des entreprises publiques

Rétrocession au poids de Vadec. Cette rétrocession initialement prévue à 900'000 francs se stabilise aux alentours de 600'000 francs. Cet effet est dû aux sacs taxés achetés par les utilisateurs (stocks) mais non encore utilisés.

115.03 Déchets entreprise

49800.00 Reports internes

Inclus les rétrocessions de Vadec aux entreprises.

Une liste des entreprises avec nombre d'employés sera à terme disponible, tirée des déclarations AVS, AI. Il sera alors possible d'effectuer une facturation plus ciblée.

116 Service des parcs et promenades

116.00 Parcs et promenades

Le budget est légèrement en baisse (452'500 francs). Une partie de cette diminution s'explique par une personne transférée au service de la voirie. Les biens et services sont stables. Les imputations internes peuvent varier en fonction des conditions climatiques (neige).

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Regroupe de nombreux comptes de MCH1.

31300.01 Prestations de services de tiers

Mandats à des entreprises pour des travaux nécessitant des machines que le service ne possède pas.

La réserve pour les arbres qui devra disparaître avec MCH2 sera si possible utilisée dans les prochains projets (Serrière, Ring...).

117 Station d'épuration des eaux

117.00 Station d'épuration des eaux et réseau

Le budget est prudent. Les travaux sur les installations ont été retardés à cause d'un recours, la production d'énergie sera par conséquent plus faible et il faudra donc en acheter.

30 Intègre tous les travaux de démontage

31320.00 Honoraires de conseils externes et experts

Etudes en vue du grand projet de passage au traitement des micropolluants et de la nitrification (investissements de 25 à 30 millions de francs dont 75% payés par la confédération). Ce projet intéresse d'autres communes (Cudrefin, Val-de-Ruz...) qui pourraient se raccorder à notre Step.

31300.01 Prestations de services de tiers

Les prestations de services de tiers concernent principalement le coût des interventions d'entretien du réseau et du transport des boues. Augmentation à cause des interventions plus conséquentes sur le réseau.

42401.00 Taxes pour service à financement spécial

Augmentation de la taxe d'épuration dès le 1^{er} janvier 2015.

46 Revenus de transfert

Les revenus au titre de dédommagement pour l'utilisation de la STEP proviennent des communes suivantes : Geneveys-sur-Coffrane, Coffrane, Boudevilliers, Valangin et Peseux-Est.

10. Sécurité

En plus des changements comptables dus au passage à MCH2, ce service doit intégrer la nouvelle LPDIENS : nouvelle répartition des coûts entre les différentes prestations du service (pas encore définie), standards de qualité feu fixés par le Canton, ainsi que l'externalisation des appels 144 imposant des définitions de missions sanitaires par le canton. Le budget se fait donc avec de nombreuses inconnues à évaluer.

126 Etat civil

126.01 Etat civil

30 Charges de personnel

Stable : rien à signaler.

126 Contrôle des habitants

126.02 Contrôle des habitants

31300.01 Prestations de services de tiers

Fourniture et matériel de bureau et surtout frais de port (18'000 francs).

36 Charges de transfert

Quote-part des émoluments encaissés (42) versés au Canton (permis, cartes d'identité).

127 Service de sécurité urbaine

127.01 Contrôle du bruit

Rubrique créée avec le budget 2014.

127.02 Accueil et coordination

31300.01 Prestations de services de tiers

Externalisation du traitement des commandements de payer expédiés

sur le territoire communal (largement auto-financée par la rubrique 424.00.02).

36310.00 Subvention aux cantons

Notre commune paiera 68 francs par habitant au Canton pour la sécurité.

127.03 Proximité quartiers

30 Charges de personnel

Diminution des charges de personnel avec le passage de cinq EPT au service de la culture. Intègre le traitement des nouveaux agents médiateurs et de quartier.

127.04 Mouvements

Cet intitulé représente la circulation.

31300.01 Prestations de services de tiers

Personnel engagé pour des manifestations (Securitas, etc.).

31510.01 Entretien de machines et outils

Cela concerne entre autre l'entretien des radars (va disparaître) et de la signalisation lumineuse.

42 Taxes

42700.00 Amendes

Le montant de 1,2 million de francs représente les amendes qui ne seront pas encaissées suite au vote du Grand Conseil acceptant la nouvelle loi attribuant toutes les recettes des radars au canton.

127.05 Stationnement

31180.00 Immobilisations incorporelles

Le montant de 125'000 francs représente les frais d'acquisition et de licence de logiciels pour la gestion du stationnement en zone bleue.

31300.01 Prestations de services de tiers

Personnel pour le contrôle du stationnement, notamment lors de manifestations.

127.06 Voie publique

Les recettes sont des taxes d'utilisation.

31300.01 Prestations de services de tiers

Le montant de 110'000 francs représente les prestations d'affichage de la SGA qui est compensé par des recettes.

127.07 Ports

Les ports sont autofinancés. L'excédent de revenus sera attribué à la réserve du port et pourrait être utilisé pour des travaux de réparation de dégâts aux pontons provoqués par la grêle.

128 Cimetière

128.00 Cimetière

30 Charges de personnel

Elles sont en diminution, dues au changement du conducteur de four. Le précédent était engagé au nombre de personnes incinérées, alors que l'actuel est engagé à 80%.

On constate une diminution des incinérations des personnes externes à la commune.

De nouveaux besoins se justifient par le chantier du nouveau crématorium (voir investissements « nouvelles infrastructures du cimetière de Beauregard »).

42 Taxes

Incinérations et abonnements floraux.

129 Service d'incendie et de secours

129.00 Service d'incendie et de secours

En plus des remarques générales de « sécurité », le budget doit se faire, pour les pompiers, avec une grande quantité d'inconnues en rapport avec le syndicat intercommunal qui n'est pas encore créé et avec qui de nombreux échanges financiers vont se faire ainsi qu'avec les exigences de l'ECAP. Le budget s'est donc fait sur les connaissances actuelles.

Actuellement, le SIS fonctionne avec 48 personnes engagées en même temps comme ambulancier ou pompier. Cela ne sera plus possible. Bien que certains employés soient compétents dans les deux domaines, ils ne pourront être engagés à un moment donné que comme pompier ou ambulancier. Le canton exige que Neuchâtel dispose de 6 pompiers prêts à intervenir à la minute, 24 heures sur 24, et tous les jours de l'année. Selon les normes, cela nécessite de disposer pour chaque pompier de 6 EPT donc 36. Le 144 vaudois exige que 4 ambulances soient disponibles en journée, et 2 la nuit. Cela correspond à 36 personnes (les ambulances contiennent 2 personnes). Le total est de 72 personnes et explique les 24 personnes de plus demandées dans le budget. Mais environ 12 personnes vont faire du travail « rentable » (utilisation des ambulances pour des transferts). Les pompiers assumeront toutes les tâches de sauvetage. Les pompiers volontaires ne garderont que le feu et les inondations et dépendront du syndicat intercommunal. En 2015, seulement 17 personnes pourront être engagées sur les 24. Ensuite, le surplus de coût pour la ville est estimé à 400'000 francs par année. Le canton ne payera plus que les appels 144 estimés à 1,5 millions de francs selon le rapport au Grand Conseil.

129.01 Services généraux

Les services généraux regroupent toutes les charges notamment du personnel et des loyers qui seront attribuées aux bonnes entités de gestion lors du bouclage des comptes. Ceci ne sera possible que lorsque la répartition des tâches sera connue.

31300.01 Prestations de services de tiers

Licences (garage, centrale, entretien des installations, caserne, enlèvement des déchets).

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Location des locaux aux propriétaires de « La Maladière ».

31690.00 Autres loyers et frais d'utilisation

Licences ECAP (logiciel de gestion des pompiers).

129.02 Sanitaire

Ne concerne que les charges, sans le personnel.

129.03 Lac

Idem 129.02.

129.04 Pompiers

31300.01 Prestations de services de tiers

Contrats d'entretien et contrôle des camions de pompier, contrôle des appareils respiratoires, entretien du matériel.

31620.00 Mensualités de leasing opérationnel

Location de véhicules et software de cartographie.

129.05 Protection civile

100'000 francs d'augmentation de l'excédent de charges dont 70'000 francs pour le remplacement du véhicule du commandant de la PC et pour l'accueil des réfugiés.

129.06 Pompiers volontaires

Dans le futur, sera constitué uniquement d'échanges avec le syndicat intercommunal. L'excédent de charges de 27'300 francs correspond à la location de la caserne. Ce montant qui se trouve sous 129.01 « Service généraux » sera ventilé fin 2015 dans « entités de gestion ».

130 Service de salubrité et prévention incendie

L'augmentation de l'excédent de charges de 62'600 francs correspond notamment aux charges de personnel pour la sécurité lors des matches.

16. Développement de l'agglomération

148 Développement de l'agglomération

L'augmentation des charges correspond à la participation à la Fête des vendanges des communes en phase de fusion, à la hausse des cotisations de l'ACN et de la participation au prix COMUL.

31990.00 Autres charges d'exploitation

Part de la ville à la participation de la commune Neuchâtel-Peseux-Corcelles-Valangin, commune d'honneur de la fête des vendanges 2015.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture, Sports et Tourisme)

Mme Natacha Erard ainsi que MM. Olivier Forel et Joël Zimmerli, rapporteur, ont rencontré le 14 novembre 2014 les responsables des services concernés en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, responsable des dicastères : M. Patrice Neuenschwander, délégué culturel, Mmes Jenny Manes (secrétaire de direction), Marianne de Reynier Nevsky (Médiation culturelle - Atelier des Musées), Antonia Nessi, Chantal Lafontant Vallotton, Renée Knecht (Musée d'art et d'histoire), MM. Marc-Olivier Gonseth (Musée d'ethnographie), Christophe Dufour (Muséum d'histoire naturelle), Blaise Mulhauser (Jardin botanique). Sylvain Ghirardi (chef du service de l'Intégration et des infrastructures culturelles), Patrick Pollicino (chef du service des Sports) et Mme Lena Brina (déléguée au Tourisme).

Remarques générales

La volonté clairement exprimée par le Conseil général lors du budget 2014 de voir stopper les nouveaux engagements en personnel a été prise en compte de manière transversale dans ce dicastère. On retrouve ainsi des augmentations de poste à la culture, à l'intégration et au tourisme mais elles sont compensées par des suppressions aux sports ce qui se traduit par une baisse globale de 0.36 EPT.

Si le total pour ce dicastère augmente c'est en réalité à cause du transfert (reprise) de 5 EPT du service de la sécurité urbaine.

La baisse est particulièrement marquée aux sports (-3.5 EPT), service dans lequel 2.3 EPT fixes sont supprimés et une baisse de 1.2 EPT auxiliaires calculée sur l'année par les RH (situation particulière de ce service en raison du fort recours à du personnel auxiliaire).

En tenant compte du transfert des 5 EPT de la sécurité, les nouveaux besoins budgétés du dicastère se montent à 2.12 EPT. Les augmentations de postes n'ont été consenties qu'avec la garantie de compensations pérennes (convention avec l'université par exemple).

12. Culture

Remarques générales

La suppression de la taxe sur les spectacles a une incidence sur les subventions directes versées, de nouvelles subventions sont également créées (voir détail ci-dessous).

Fréquentation des musées (chiffres à ce jour) :

MAH : 23'000 visiteurs

MHN : 30'000 visiteurs

MEN : 13'600 visiteurs

Ces chiffres seront confirmés d'ici la fin de l'année.

133 Culture, délégué(e) à la culture

133.01 Aides culturelles

31600 Loyers et fermages

Mise à disposition de locaux (12'000 francs) et résidence de création (40'000 francs).

36360 Charges de transfert

Le tableau ci-dessous détaille de manière complète les subventions régulières. Les nouvelles subventions liées au cinéma découlent des décisions du Conseil général en lien avec la suppression de la taxe sur les spectacles et la suppression de l'aide cantonale au cinéma. La suppression du Fonds cantonal « cinéma » est ainsi compensée par cinq augmentations de subvention pour un montant de 131'000 francs.

	Budget 2015	Budget 2014	Variation
Subventions régulières			
Fonds cantonal cinéma	-	150'000	-150'000
Fête du cinéma	6'000	-	6'000
Passion cinéma	10'000	-	10'000
Cinéforum	20'000	-	20'000
Lanterne Magique	65'000	20'000	45'000
NIFFF	100'000	50'000	50'000

Théâtre à tous les étages	15'000	15'000	-
Théâtre Tumulte	15'000	15'000	-
Soutien de compagnies émergentes	30'000	30'000	-
Buskers Festival	15'000	15'000	-
Tourisme neuchâtelois - agenda culturel	7'500	7'500	-
Les Lundis des mots	10'000	10'000	-
Centre Dürrenmatt	110'000	110'000	-
Nouvelle revue neuchâteloise	4'000	4'000	-
Institut suisse de conservation photographie	10'000	10'000	-
Festi'neuch	20'000	20'000	-
Compagine du Passage	30'000	30'000	-
Corodis	10'000	10'000	-
Festival international de danse	20'000	20'000	-
Saison jeune public	15'000	15'000	-
Carte culture Caritas	8'000	8'000	-
Association Maison du Concert	100'000	100'000	-
Festival choral international	18'000	18'000	-
Biblimonde	25'000	25'000	-
Festival des marionnettes	15'000	15'000	-
Centre culturel neuchâtelois	230'000	230'000	-
FCMA	15'000	15'000	-
Centre d'art neuchâtelois	130'000	130'000	-
Fête culturelle	130'000	130'000	-
Conférence délégués des villes suisses	7'500	7'500	-
Théâtre de la Poudrière	150'000	150'000	-
Fête de la musique	10'000	10'000	-
Armorins	10'000	10'000	-
Association Saison de jazz	20'000	20'000	-
Bibliothèque Rott	3'000	3'000	-
ESN	150'000	150'000	-
Société de musique	30'000	30'000	-
Chœur Da Carmera	10'000	10'000	-
Chanson neuchâteloise	1'000	1'000	-
Union des musiques	12'000	12'000	-
Musique militaire	35'000	35'000	-
Bourses pour artistes	20'000	20'000	-
Société neuchâteloise sciences naturelles	1'000	1'000	-
Musée de la vigne et du vin	5'000	5'000	-
Création institutionnelle	10'000	10'000	-

Concerts de la Collégiale	30'000	30'000	-
Dotation du Prix du NIFFF	10'000	10'000	-
Prix de la culture	5'000	5'000	-
Cie De Facto	15'000	-	15'000
Association Paroles	15'000	-	15'000
Les chemins de traverse	10'000	-	10'000
Cafés littéraires, philosophiques, scientifiques	15'000	-	15'000
Concours de création de jeux vidéo	15'000		15'000
Total subventions régulières	1'773'000	1'722'000	51'000
Subventions extraordinaires	370'000	370'000	-
BPUN	2'950'000	2'950'000	-
Total subventions	5'093'000	5'042'000	51'000

Sept nouvelles subventions régulières découlant du programme politique sont créées pour un montant total de 122'000 francs, montant incluant les 52'000 francs du poste 31600.

Allant dans le sens du rapport du Conseil communal sur la politique culturelle, le montant des subventions extraordinaires reste identique jusqu'à la fin de la législature, soit 370'000 francs.

La hausse modérée est compensée par la dissolution de fonds (rendue obligatoire d'ici à 2017) à hauteur de 695'000 francs.

A noter également que sur le total de plus de 5 millions versés, près de 3 concernent la BPUN. Dans le contexte des réflexions concernant l'organisation cantonale des bibliothèques qui se poursuivent et les baisses des subventions décidées par l'Etat, une convention a été passée pour bloquer et garantir les subventions cantonales au niveau actuel (2014) durant les exercices 2015 et 2016.

134 Service de l'Intégration et Infrastructures culturelles

134.01 Case à chocs

L'augmentation des charges n'est pas due à des prestations supplémentaires de la Ville. La hausse est le fait d'un transfert de charges immobilières interne à la structure comptable pour un montant de 99'400.- et d'adaptations (2^e tranche) de la masse salariale (42'000.-).

134.02 Bibliothèque Pestalozzi

Pour faire face au problème de l'exiguïté des locaux actuels, une solution a été proposée à la Promenade. Celle-ci a été jugée non satisfaisante et dans l'immédiat l'utilisation de l'ancien local de vote anticipé voisin permettra un agrandissement bienvenu. Quant à l'avenir, les réflexions vont dans le sens d'un regroupement au sein du collège latin.

134.05 Mesures d'insertion professionnelle

Hausse de 20'000 francs de la subvention à l'ADCN. Le montant actuel de 15'000.- ne couvrirait quasi que le loyer. Cette augmentation permettra de soutenir les actions de l'ADCN, actions nécessaires et bienvenues dans le contexte du fort taux de chômage en Ville de Neuchâtel.

134.07 Intégration sociale

Transfert de 5 EPT du service de la sécurité urbaine, tel que prévu dans le rapport sur la politique de sécurité de la Ville adopté lors du Conseil général du 10 novembre dernier. Le montant budgété tient compte d'un engagement échelonné sur l'année de ces 5 EPT.

136 Service de la médiation culturelle

136.00 Médiation culturelle

30 Charges de personnel

Les visites guidées, ateliers et animations rencontrent toujours un franc succès. Augmentation secrétariat (10%) suite à la reprise de la médiation culturelle du Jardin botanique (charges salariales compensées intégralement au niveau du dicastère).

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

137 Musée d'art et d'histoire

137.00 Musée d'art et d'histoire

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Principalement loyer de locaux supplémentaires pour stocker et entreposer les collections.

138 Muséum d'histoire naturelle

138.00 Muséum d'histoire naturelle

30 Charges de personnel

La réorganisation suite à plusieurs départs a conduit à la nécessité de prolonger le contrat de la conservatrice assistante pour 6 mois (contrat à durée déterminée). Les rattrapages concernant la caisse de pension sont également à imputer aux différents départs.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Des améliorations des conditions d'entreposage et des travaux de conservation et rénovation sont indispensables pour les collections, au risque de les voir irréversiblement détériorées par des ravageurs.

139 Musée d'ethnographie

139.00 Musée d'ethnographie

En raison des travaux, une exposition hors murs sera mise en place en 2015 en collaboration avec les autres institutions et permettra ainsi une exposition originale sur plusieurs sites. Le principe fort utile du fonds des expositions pourra être conservé jusqu'en 2017.

30 Charges de personnel

Augmentation 25% au secrétariat et du poste conservatrice-restauratrice compensée intégralement au niveau du dicastère ainsi que par des diminutions du nombre de stagiaires.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Augmentation du montant destiné aux expositions temporaires suite à un plafonnement en 2014.

Contrairement à ce qui était prévu, le sous-sol ne sera plus utilisable durant les travaux si bien qu'une solution externe a dû être trouvée pour un local destiné au photographe (répertoire de toutes les pièces sortant du musée).

140 Service du jardin botanique

140.00 Jardin botanique

2014 a été le premier exercice comptable complet suite à la réorganisation. Les estimations budgétaires pour 2014 et 2015 ont été faites sur la base d'informations reçues de l'Université. Des adaptations devront vraisemblablement être faites pour 2016.

30 Charges de personnel

Augmentation d'un poste d'horticulteur à 0,17 EPT, notamment pour permettre de répondre au développement des recherches et collaboration avec l'Université. Le financement de ce poste est couvert par une contribution de l'Université de Neuchâtel dans le cadre conventionnel lié à la reprise du Jardin botanique par la Ville.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Les nouveaux besoins se situent principalement au niveau de mandats confiés à du personnel technique, avec la mise en place d'un service de conciergerie (le JBN n'a pas de conciergerie) et d'un technicien sur deux ans pour la gestion et restauration de collections.

A noter que ces deux postes seront confiés à l'entreprise sociale Edel's.

13. Sports

Remarques générales

Budget global en baisse. Résultat d'une réduction importante des postes de travail et des frais financiers en baisse. Des contrats concernant le stade de la Maladière ont également été renégociés.

Le soutien aux clubs ne disposant pas de locaux et n'utilisant pas les infrastructures de la Ville est très bien perçu par les clubs mais n'est pas encore très connu. L'enveloppe budgétaire devra donc certainement être revue à la hausse à futur.

141 Service administratif sports

141.00 Service administratif des sports

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31051 Frais de réception

Transfert de la Chancellerie des frais liés aux prix des mérites sportifs (19'000 francs).

142 Promotion et manifestations

142.01 Ecoles du sport et camps multisports

30 Charges de personnel

Diminution taux d'activité (20%) d'une collaboratrice. Un poste sera par ailleurs transféré au compte 144.02 en vue du remplacement de la secrétaire des piscines.

142.02 Promotion et manifestations

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Concept apprentissage et meilleure collaboration avec le RedFish pour l'apprentissage de la natation en cours. L'éoren va également intensifier cet apprentissage d'où une baisse attendue pour les écoles du sport de 50'000 francs.

143 Terrains et salles de sport

143.01 Terrains et salles de sport

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Baisses d'amortissements planifiées et de charges financières (intérêts).

143.02 Maison de vacances Cité-Joie

Bail résilié pour mai 2015 d'où une baisse du loyer encaissé budgétée de 58'000 francs. La vente du bâtiment sera soumise au Conseil général en 2015.

143.03 Anneau d'athlétisme Colombier

143.04 Complexe de la Maladière

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Part amortissement de l'Etat (126'000 francs) pour la salle de la Riveraine. Suite à la réorganisation de la gestion de l'ensemble des salles /Ville-Etat), cette part n'avait pas été prise en compte jusqu'ici.

143.05 Stade de la Maladière

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Renégociation de contrats concernant l'entretien. Pour que le terrain de jeu reste homologué, le changement de la pelouse devient indispensable. Un rapport sera soumis au Conseil général en 2015 à ce sujet.

143.06 Stand de tir

Diminution des charges en raison du non remplacement de cibles effectué en 2014. La nouvelle législation fédérale fixant des objectifs de diminution des nuisances (bruit, pollution au plomb) encourage le regroupement entre commune pour ce genre d'installations. Aucun investissement n'est prévu pour la législature, attente d'avoir une meilleure vision des collaborations entre communes et position de l'Etat sur ce dossier.

144 Piscines

144.02 Piscines et plage du Nid-du-Cro

30 Charges de personnel

Un poste de secrétariat sera transféré dès 2015 du compte 142.01.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Le nouveau monobloc (ventilation) a été installé en août 2014 et un premier bilan énergétique sera dressé en avril 2015 après une saison hivernale d'utilisation.

Des investissements importants sont à prévoir pour mettre aux normes toute l'installation électrique des piscines. Le remplacement des pompes de circulation d'eau (optimisation) est impossible en l'état.

145 Patinoires

145.00 Patinoires

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Baisse de la part de la Ville à la couverture du déficit (amortissement loyer impayé du Café des amis).

15. Tourisme

Remarques générales

Volonté confirmée de mettre sur pied des actions spécifiques en matière de tourisme en trouvant des synergies avec l'ensemble des acteurs concernés (hébergement, musées, commerçants, etc.).

Neuchâtel doit se faire connaître à l'extérieur du canton, attirer des touristes en lien avec des activités culturelles ou d'autres manifestations et faire en sorte qu'ils passent une ou plusieurs nuits à Neuchâtel et qu'ils y reviennent.

147 Service du Tourisme, délégué(e) au tourisme

147.00 Tourisme

30 Charges de personnel

Augmentation du taux d'activité de 50 à 80% du poste de la déléguée au tourisme (charge salariale compensée intégralement au niveau du dicastère).

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300 Prestation de services de tiers

Des moyens complémentaires (120'000 francs) sont prévus pour des campagnes de promotion de la Ville et de ses musées hors du canton (SGA hors canton, TransN et écran aéroport Genève) – Neuchâtel est

un précurseur dans cette manière de se promouvoir. Une collaboration étroite est prévue avec Tourisme neuchâtelois pour éviter les doublons et optimiser la communication.

36360 Charges de transfert

Le train touristique actuel est en fin de vie, il doit être remplacé. L'acquisition d'un nouveau train (env. 450'000 francs pour un modèle diesel) est prévue en commun avec Tourisme neuchâtelois. Etant donné la demande du Conseil général et le lien étroit de Neuchâtel avec la production d'énergie électrique solaire, le remplacement par un train électrique est souhaité.

La Ville deviendrait la première à disposer d'un train touristique électrique. Le montant de 150'000 francs représente le supplément (par rapport à un modèle diesel) supporté par la Ville.

Hormis le supplément unique évoqué ci-dessus, le montant des diverses subventions reste stable.

Conclusion

Face aux inconnues législatives concernant les péréquations financières des revenus et des charges, la commission financière tient à être tenue au courant par le Conseil communal des derniers développements à ce propos. En effet, une reconnaissance très partielle des charges de centre aurait des conséquences néfastes pour les finances de la Ville.

Les rapports des sous-commissions III, IV et V ont été adoptés sans opposition, alors que les rapports des sous-commissions I et II ont été adoptés à l'unanimité.

Les 14 projets d'arrêtés sont préavisés par la commission financière de la façon suivante :

- Arrêté II : approuvé à l'unanimité
- Arrêté III : approuvé par 12 voix et 1 abstention
- Arrêté IV : approuvé à l'unanimité
- Arrêté V : approuvé à l'unanimité
- Arrêté VI : approuvé à par 12 voix et 1 abstention
- Arrêté VII : approuvé à l'unanimité
- Arrêté VIII : retiré par le Conseil communal
- Arrêté IX : approuvé par 11 voix et 2 abstentions
- Arrêté X : approuvé à l'unanimité
- Arrêté XI : approuvé par 12 voix et 1 abstention
- Arrêté XII : approuvé par 8 voix et 5 abstentions
- Arrêté XIII : approuvé à l'unanimité
- Arrêté XIV : approuvé par 8 voix et 5 abstentions
- Arrêté I : approuvé par 11 voix et 2 abstentions

Le présent rapport est finalement adopté par la commission financière à l'unanimité.

Neuchâtel, le 25 novembre 2014

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

La présidente,

Le rapporteur,

Nicole Baur

Philippe Loup

Projet I

**Arrêté
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel
pour l'année 2015**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2015 est adopté. Il se résume comme suit :

a)	Budget de fonctionnement :	Fr.
	Total des revenus	258'551'100.-
	Total des charges	<u>258'252'300.-</u>
	Excédent de revenus	<u>298'800.-</u>
b)	Budget des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	41'221'000.-
	Total des recettes	<u>7'553'000.-</u>
	Investissements nets	<u>33'668'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

**Arrêté
concernant les crédits de construction
pour l'exercice 2015**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2015 :

	Fr.
a) Environnement	175'000.-
b) Infrastructures	300'000.-
c) Urbanisme	350'000.-
d) Sécurité	50'000.-
e) Culture	50'000.-
f) Energies, eaux	150'000.-
g) Sports	200'000.-
	<hr/>
Total	<u>1'275'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté
concernant le renouvellement
et la conclusion d'emprunts
pour l'exercice 2015**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 43'000'000 francs durant l'année 2015.

Art. 2.- Les frais relatifs à la conclusion de ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté
concernant l'attribution au fonds destiné à subventionner
des installations solaires photovoltaïques privées
sur le territoire communal**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t é :

Article premier.- Un montant de 300'000 francs est versé au fonds destiné à subventionner des installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal.

Art. 2.- Le versement de 300'000 francs sera prélevé sur le dividende 2015 de Viteos SA.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet V

**Arrêté
concernant le subventionnement de réalisation
d'installations solaires photovoltaïques privées
sur le territoire communal**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant annuel de 400'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour subventionner la réalisation d'installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal.

Art. 2.- Un montant équivalent à celui des subventions annuelles 2015 versées sera prélevé au fonds photovoltaïque.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet VI

**Arrêté
modifiant le Règlement de gestion des déchets
du 17 octobre 2011**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Règlement de gestion des déchets, du 17 octobre 2011, est modifié comme suit :

Perception de la taxe de base **Art. 18.-**¹ (inchangé) La taxe de base due par les personnes physiques est fixée par logement.

a) Personnes physiques ² **(nouveau)** Elle est facturée ~~au propriétaire légal du bâtiment à la date de la facturation qui la répercute sur les locataires~~ **à l'occupant du logement (locataire ou propriétaire), sur la base des données du Contrôle des habitants.**

b) Entreprises **Art. 19.- (nouveau)** La taxe de base des entreprises est ~~identique pour toutes les entreprises, établissements et commerces~~ **déterminée en fonction du nombre d'employés, exceptés les apprentis.**

Facturation **Art. 24.-**¹ (inchangé) La période de taxation va du 1^{er} janvier au 31 décembre.

² **(nouveau)** La taxe de base est perçue annuellement **et au prorata temporis** ~~et est facturée en principe durant le premier trimestre de l'année civile.~~

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Projet VII

Arrêté
concernant la dotation des fonds destinés
à la réalisation des expositions temporaires dans le Musée d'art et d'histoire,
le Muséum d'histoire naturelle et le Musée d'ethnographie
pour l'année 2015

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Les fonds destinés à la réalisation des expositions temporaires du Musée d'art et d'histoire, du Muséum d'histoire naturelle et du Musée d'ethnographie sont prolongés pour les années 2015 à 2017.

Art. 2.- La dotation annuelle de ces fonds est de 297'000 francs pour le Musée d'art et d'histoire, de 240'000 francs pour le Muséum d'histoire naturelle et de 260'000 francs pour le Musée d'ethnographie.

Art. 3.- Le compte de résultat et le bilan de chaque fonds est présenté en annexe au bilan.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet VIII

**Arrêté
concernant l'augmentation des subventions
versées au titre du développement économique
pour le projet Omnicity**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- L'enveloppe à disposition du Service de l'économie est augmentée de 250'000 francs en 2015.

Art. 2.- Un montant équivalent sera prélevé au fonds d'agglomération et de valorisations urbaines.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet IX

**Arrêté
concernant l'achat
d'un petit train touristique électrique**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un soutien unique de 150'000 francs est accordé en 2015 pour l'achat d'un petit train touristique électrique.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet X

**Arrêté
concernant l'augmentation de la subvention
versée au NIFFF**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- La subvention versée au NIFFF est augmentée dès 2015 de 15'000 francs pour l'organisation d'un concours de création de jeux vidéo.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XI

**Arrêté
concernant l'augmentation de la subvention
versée à l'association de défense des chômeurs
(ADCN)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- La subvention versée à l'ADCN est augmentée dès 2015 de 20'000 francs.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XII

**Arrêté
concernant le subventionnement
de l'abonnement Onde Verte
pour jeunes**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 650'000 francs est attribué annuellement au subventionnement de l'abonnement Onde Verte pour jeunes pour les années 2015 à 2017.

Art. 2.- Un montant équivalent sera prélevé en 2015, 2016 et 2017 au fonds d'améliorations d'accessibilité Ville.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XIII

**Arrêté
concernant l'octroi d'une subvention
pour le financement des transports publics
lors de la Fête des vendanges**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Une subvention de 50'000 francs est octroyée dès 2015 pour contribuer au financement des transports publics lors de la Fête des vendanges.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XIV

**Arrêté
autorisant la participation de la Ville
au projet de fourniture d'énergie Areuse+**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- L'autorisation de souscrire au projet Areuse+, permettant une consommation 100% renouvelable pour les bâtiments communaux et l'éclairage public est accordée dès 2015 au Conseil communal.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

